

**CONSEIL D'ARRONDISSEMENT  
SEANCE DU 12 AVRIL 2018**

Le jeudi 12 avril 2018, à 19h00, les membres du Conseil du 20<sup>e</sup> arrondissement de Paris se sont réunis dans la Salle des Fêtes de la Mairie, sur convocation adressée individuellement à chaque Conseiller par Madame la Maire, le vendredi 06 avril 2018, conformément aux articles L.2121-9, L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales. L'ordre du jour complémentaire a été adressé le mardi 10 avril 2018.

La convocation a été affichée réglementairement à la porte de la Mairie, le jour même.

La majorité des 42 membres du Conseil d'arrondissement était présente, à savoir par ordre alphabétique :

**ETAIENT PRESENTS**

Mme BACHE  
Mme CALANDRA  
Mme DUCHAUCHOI  
Mme FANFANT  
M. GLEIZES  
M. HOCQUARD  
M. LE BARS  
M. MARTIN  
M. SAMAKE  
Mme STEPHAN

M. BARGETON  
Mme CARIME-JALIME  
Mme EL AARAJE  
M. GAS  
Mme GUHL  
Mme KELLER  
M. LE BORGNE  
M. PERIFAN  
M. SHI  
Mme VICQ

M. BLANDIN  
Mme De MASSOL  
M. EPARA EPARA  
M. GASSAMA  
Mme HAZAN  
Mme LAURENT  
Mme MAQUOI  
Mme PRIMET  
M. SOREL  
M. VON GASTROW

**S'ETAIENT EXCUSES**

M. GRANIER

Mme SIMONNET

**POUVOIRS**

M. ASSOULINE a donné pouvoir à M. EPARA EPARA  
M. BAUDRIER a donné pouvoir à Mme PRIMET  
M. BOUAKKAZ a donné pouvoir à Mme CALANDRA  
Mme DASPET a donné pouvoir à M. LE BORGNE  
M. GUERRIEN a donné pouvoir à M. GLEIZES  
Mme HERRERO a donné pouvoir à Mme GUHL  
M. HMOUDANE a donné pouvoir à Mme VICQ  
M. NONY a donné pouvoir à M. SOREL  
M. PASCAL a donné pouvoir à M. PERIFAN  
Mme RIVIER a donné pouvoir à M. VON GASTROW

**SECRETAIRE DE SEANCE**

Mme EL AARAJE

**SECRETAIRE AUXILIAIRE**

Mme PIERRE

## Ordre du jour

<b>1. Inscription à l'ordre du jour de 2 vœux d'urgence .....</b>	<b>7</b>
<b>2. Communication relative au Contrat culture du 20<sup>e</sup> arrondissement 2018-2020. ....</b>	<b>7</b>
<b>3. Délibérations.....</b>	<b>10</b>
MA20.2018.059 : Approbation du procès-verbal de la séance du 06 mars 2018. ....	10
MA20.2018.061 : Approbation du compte administratif 2017 de l'État spécial du 20 <sup>e</sup> arrondissement. Mme Florence de MASSOL rapporteure.....	10
2018 DLH 60 : Relogement des Parisiens concernés par une opération de rénovation, de réhabilitation ou de démolition. Mme Frédérique CALANDRA rapporteure.....	12
2018 DVD 41 : Tarification des autorisations d'occupation temporaire de la bande de stationnement et de l'espace public viaire liées à l'évènementiel dans Paris intramuros. M. Renaud MARTIN rapporteur.....	14
2018 DAE 179 : Subventions, cotisation (980.500 euros), et convention avec l'association Paris Initiative Entreprise (PIE). M. Stéphane VON GASTROW, M. Hamidou SAMAKE rapporteurs. ....	15
2018 DEVE 74 : Subventions (11 790 euros) à 17 associations dans le cadre de l'appel à projets 2018 relatif au "Printemps des cimetières". Mme Florence de MASSOL rapporteure.....	16
2018 DFPE 89 : Subvention (144 038 euros) et avenant n° 2 à l'association Halte-Garderie Les Poussins d'Annam (20 <sup>e</sup> ) pour la halte-garderie (20 <sup>e</sup> ). Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure. ....	19
2018 DPE 11 : Convention de partenariat avec le SYCTOM sur ses dispositifs de soutien à la mise en œuvre du PLPDMA parisien. M. Mohamad GASSAMA, Mme Kathy CARIME-JALIME rapporteurs...	20
2018 DASCO 24 : Subventions (1.008.409,19 euros) et conventions annuelles d'objectifs pour les projets d'animation mis en œuvre dans les écoles publiques au titre des Temps d'Activités Périscolaires. M. Alexandre LE BARS rapporteur.....	23
2018 DAC 26 : Subventions (1.312.000 euros) et avenants à conventions avec les lieux de création et de diffusion du 20 <sup>e</sup> arrondissement. Mme Nathalie MAQUOI rapporteure. ....	23
2018 DAC 41 : Subventions (834.000 euros), avenants à convention et convention avec des associations de création et de diffusion de la danse. Mme Nathalie MAQUOI rapporteure.....	23
2018 DAC 135 : Subventions (14.000 euros) aux associations Glassbox et L'Entre Prise (11 <sup>e</sup> et 20 <sup>e</sup> ). Mme Nathalie MAQUOI rapporteure. ....	23
2018 DAC 300 : Subvention (22.000 euros) à l'association Musique Ensemble XXe (20 <sup>e</sup> ). Mme Nathalie MAQUOI rapporteure. ....	23
2018 DAC 376 : Subventions (10.000 euros) à deux associations organisant des manifestations littéraires. Mme Nathalie MAQUOI rapporteure. ....	23
2018 DAC 740 : Convention avec Paris Habitat fixant les règles de remboursement des charges de chauffage de la bibliothèque Assia Djebar (20e). Mme Nathalie MAQUOI rapporteure.....	23
2018 DAE 78 : Constructions et réhabilitations d'immeubles d'activités (10 <sup>e</sup> , 13 <sup>e</sup> , 14 <sup>e</sup> , 16 <sup>e</sup> et 20 <sup>e</sup> ) - Garantie d'emprunts à la RIVP et convention. M. Hamidou SAMAKE rapporteur. ....	23
2018 DAC 431 : Subventions (20.000 euros) à sept associations historiques. Mme Colette STEPHAN rapporteure. ....	23

2018 DAC 438 : Subvention (2.000 euros) à l'association Belleville, un esprit de Paris. Mme Colette STEPHAN rapporteure. ....	24
2018 DLH 33 : Réalisation 41-43 rue Pixérécourt (20e) d'un programme de construction d'un logement social (1 PLA-I adapté) par HSF. Mme Colette STEPHAN rapporteure. ....	24
2018 DLH 120 : Renouvellement de garantie accordée par la Ville de Paris, pour la réalisation d'un programme de 26 logements sociaux (26 PLA-I) 5 rue Houdart (20 <sup>e</sup> ), par ÉLOGIE-SIEMP. Mme Colette STEPHAN rapporteure. ....	24
2018 DAC 502 : Subventions (3.150 euros) à trois associations d'anciens combattants et comités du Souvenir localisés dans les arrondissements de Paris. M. Thierry BLANDIN rapporteur. ....	24
2018 DAC 510 : Subvention (8.000 euros) et convention avec l'association Les Pas Sages des Vignoles (20 <sup>e</sup> ). M. Thierry BLANDIN rapporteur. ....	24
2018 DLH 82 : Réhabilitation Plan Climat Énergie de 79 logements 41-43, rue Pixérécourt (20 <sup>e</sup> ) par la société d'HLM « l'Habitat Social Français » (hsf). - Octroi de garantie. Mme Kathy CARIME-JALIME rapporteure. ....	24
2018 DLH 126 : Réalisation 98-102 rue des Orteaux, 45-47 rue de la Croix Saint-Simon, 32-34 rue des Rasselins (20 <sup>e</sup> ) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Énergie de 307 logements sociaux par la S.N.I. Mme Kathy CARIME-JALIME rapporteure. ....	24
2018 DDCT 38 : Approbation de la convention Régionale de Développement Urbain entre la Ville de Paris et la Région Île-de-France. Mme Virginie DASPET rapporteure. ....	24
2018 DDCT 68 : Subventions (341 500 euros) à 63 associations pour le financement de 65 projets sur les quartiers populaires parisiens. Appel à projets Citoyenneté, Laïcité et Valeurs de la République 2018. Mme Virginie DASPET rapporteure. ....	24
2018 DDCT 71 : Subventions de 286 700 euros à 48 associations porteuses de 61 emplois d'adultes relais en quartiers populaires. Mme Virginie DASPET rapporteure. ....	24
2018 DDCT 72 : Subventions (63 100 euros) à 9 associations œuvrant dans les quartiers populaires pour le portage des Fonds de Participation des Habitants (FPH). Mme Virginie DASPET rapporteure. ....	24
2018 DDCT 73 : Subventions (20 000 euros) à 8 associations œuvrant dans les quartiers populaires pour le soutien aux conseils citoyens. Mme Virginie DASPET rapporteure. ....	24
2018 DAE 185 : Subventions (111.000 euros) et conventions avec 3 associations dans le cadre de la mise en œuvre du projet du budget participatif. Mme Florence de MASSOL, M. Hamidou SAMAKE rapporteurs. ....	24
2018 DDCT 70 : Mise en œuvre du projet «Agir en faveur de la vitalité associative des quartiers populaires» voté au Budget Participatif parisien : rénovation et aménagement de huit locaux associatifs (652 092 euros). Mme Florence de MASSOL, Mme Virginie DASPET rapporteures. ....	24
2018 DFPE 91 : Subvention (96 784 euros) et avenant n° 2 à l'association Métramômes (20 <sup>e</sup> ) pour la crèche parentale (20 <sup>e</sup> ). Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure. ....	24
2018 DFPE 130 : Subvention (15.551 euros) et avenant n°2 à l'association Crèche Parentale Farandole (20 <sup>e</sup> ) pour la crèche parentale (20 <sup>e</sup> ). Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure. ....	24
2018 DFPE 138 : Subvention (73 595 euros) et avenant n°2 avec l'association Les Apaches des Vignoles (20 <sup>e</sup> ) pour la crèche parentale (20 <sup>e</sup> ). Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure. ....	25
2018 DJS 70 : Subventions (149.000 euros) et conventions pluriannuelles d'objectifs avec 9 associations sportives locales (20 <sup>e</sup> ). M. Epany EPARA EPARA rapporteur. ....	25

2018 DJS 168 : Gratuité d'utilisation pendant l'été 2018 du bassin-école du centre sportif Louis-Lumière (20<sup>e</sup>) et de la baignade dans le bassin de La Villette (19<sup>e</sup>).  
M. Epency EPARA EPARA rapporteur. .... 25

2018 DJS 148 : Subvention (60.000 euros), au titre de la jeunesse, et avenant à convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association Les Hauts de Belleville (20<sup>e</sup>).  
Mme Charlotte LAURENT rapporteure. .... 25

2018 DPSP 01 : Subventions (264 280 euros) à 76 associations et SCIC, dont 16 avec convention, dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances au titre de l'année 2018.  
Mme Charlotte LAURENT rapporteure. .... 25

2018 DASCO 23 : Lycées municipaux - Subventions d'équipement (341 873 euros) et subventions pour travaux d'entretien (35 062 euros). M. Alexandre LE BARS rapporteur. .... 25

**4. Délibérations du Conseil départemental non soumises à vote et sans débat, pour information du Conseil d'arrondissement ..... 25**

**5. Vœux ..... 25**

V-CQRPL-01 : Vœu du Conseil de Quartier Réunion Père-Lachaise relatif à la création d'un conseil local du handicap ..... 25

V20-2018-099 : Vœu du groupe Démocrates, Progressistes et Écologistes du 20<sup>ème</sup> arrondissement portant sur l'évolution du protocole d'arrivée du Tour de France sur l'avenue des Champs Élysées. . 29

Vœu "aucun enfant à la rue", déposé par les élu-e-s du groupe Démocrates, Progressistes et Écologistes du 20<sup>ème</sup> arrondissement..... 30

V20-2018-100 : Vœu relatif au soutien des mobilisations contre la réforme de la SNCF et la défense des services publics, déposé par les élu•e•s des Groupes Communiste-Front de gauche, écologistes, socialiste et apparenté..... 35

V20-2018-101 : Vœu déposé par Frédéric Hocquard, Lamia El Aaraje et les élu-e-s du groupe socialiste et apparenté-e-s, Raphaëlle Primet et les élu-e-s du groupe communiste, Emmanuelle Rivier, Stéphane Von Gastrow et les élu-e-s du groupe écologistes relatif à l'accueil des migrant•e•s et réfugié•e•s. .... 36

V20-2018-102 : Vœu rappelant l'engagement des élus du 20<sup>ème</sup> arrondissement pour la laïcité, déposé par le groupe Socialistes et apparentés. .... 37

Vœu d'urgence pour la création d'un poste d'enseignant supplémentaire à l'école du 293 rue des Pyrénées, sur proposition de Laurent Sorel et du groupe « Place au peuple ! »..... 38

V20-2018-103 : Vœu de l'Exécutif relatif à la rentrée scolaire 2018-2019 dans le 20<sup>e</sup> arrondissement..... 39

## Déroulement de la séance

### Mme CALANDRA

Mesdames et Messieurs, mes chers collègues, c'est à la demande d'un certain nombre de groupes politiques de la majorité que j'ai accepté d'avancer à aujourd'hui la date de notre Conseil qui était initialement prévu, comme vous le savez, le 17 avril, selon le calendrier habituel des Conseils d'arrondissement qui précèdent, comme vous le savez, les Conseils de Paris. Cela évidemment n'a pas été sans conséquence sur l'organisation de notre Conseil de ce soir. Et donc, les dernières délibérations n'ont été communiquées par l'Hôtel de Ville que mardi dernier, alors même que l'ordre du jour initial devait être décidé vendredi de la semaine dernière. Je remercie donc vivement les services de la mairie, les services administratifs - Didier CONQUES, Sophie CERQUEIRA, Sophie MAINTENAY, Sylvain LEBEGUE - et le personnel de la mairie qui ont fait le nécessaire afin que nous puissions travailler dans de bonnes conditions ce soir. Et je remercie les élus de s'être rendus disponibles.

Avant de débiter l'ordre du jour formel de notre Conseil d'Arrondissement, je tenais à vous faire part, pour ceux qui n'en auraient pas encore eu connaissance, d'une triste nouvelle qui est celle du décès de M. Guy PHILIPPON survenu en mars dernier à l'âge de 91 ans. Je ne vais pas vous donner l'intégralité de la lecture de la biographie de Guy PHILIPPON puisque son groupe, comme c'est bien légitime, a souhaité s'exprimer et c'est M. Stéphane VON GASTROW qui va nous en parler bien mieux que je ne puis le faire. Mais je voulais rappeler qu'il siégea dans notre Conseil de 1995 à 2001. *L'Ami du 20<sup>e</sup>* d'ailleurs va lui consacrer un hommage dans son prochain numéro, ce qui est bien légitime. Je voulais saluer la mémoire d'un homme très militant, très dévoué au 20<sup>e</sup> arrondissement, très dévoué à ses habitants, à un certain nombre d'associations dans lesquelles il a milité, qui encore jusqu'à très récemment animait les Vendredis de la Teinturerie et qui participa, comme moi avec Michel CHARZAT, avec Henri MALBERG que nous avons également inhumé récemment et à qui nous rendions hommage le 23 mars dernier à cette grande aventure que fut la conquête, si j'ose dire, du 20<sup>e</sup> arrondissement par la Gauche en 1995. Le 20<sup>e</sup> arrondissement a fait partie des six arrondissements qui ont basculé à Gauche à cette occasion, ce qui marqua le début de la conquête de Paris par Bertrand DELANOE en 2001 et poursuivie par Anne HIDALGO aujourd'hui. Je voulais rappeler simplement un souvenir personnel qui me tient à cœur, c'est que lors de notre premier Conseil Municipal en 1995, j'étais conseillère d'arrondissement avec une délégation aux questions internationales, M. GASSAMA, et j'ai un souvenir ému parce que c'était Guy PHILIPPON qui était le doyen d'âge de notre Assemblée et qui donc a prononcé, comme il est de coutume et de règle, le premier discours, le discours d'accueil de notre premier Conseil. Et ça a été, comme vous vous en doutez, un discours très politique, très instruit, avec beaucoup de sens et ça a été un moment très émouvant pour nous tous. Voilà, donc je voulais juste rappeler ça. Et puis, je vais bien sûr donner la parole à Stéphane VON GASTROW.

### M. VON GASTROW

Oui. Madame la Maire, Mesdames et Messieurs les élus du 20<sup>e</sup> arrondissement, Mesdames et Messieurs, chère Agnès, il y a un mois, notre ami Guy PHILIPPON est décédé à l'hôpital Tenon. Cet événement nous a beaucoup affectés et nous étions nombreux à lui rendre hommage le samedi 17 mars au Père-Lachaise. Dans ce Conseil, il nous a ouvert le chemin. En effet, il était parmi les premiers écologistes en 1995 à être élu dans le 20<sup>e</sup>. Nous nous souvenons de cette personnalité pour qui le collectif comptait plus que son intérêt personnel. Pour preuve, il a préféré, à la possibilité d'être adjoint au maire, le fait qu'une quatrième personne de sa liste alternative et écologiste soit élue. Nous nous souvenons aussi, et Madame la Maire, Frédérique CALANDRA, vous nous l'avez rappelé, qu'il s'est énormément impliqué dans la mise en place des premiers conseils de quartier de Paris. Le 20<sup>e</sup> était pionnier et Guy PHILIPPON n'a pas ménagé son temps et sa peine tellement il était convaincu, tellement il était heureux et tellement il souhaitait que les habitants s'impliquent dans ce nouvel outil de démocratie qui leur était offert. Et cela tout particulièrement dans le conseil de quartier Plaine-Lagny dont il avait la présidence puisqu'à l'époque, c'était des élus du Conseil d'Arrondissement qui présidaient les conseils de quartier. Et je me rappelle qu'encore des années plus tard, il nous parlait de cette expérience, de cette arrivée des premiers tirés au sort, de cette manière tellement profonde de faire de la politique, de prendre des sujets au départ difficiles, comme par exemple, la prostitution sur le Cours de Vincennes, et d'y impliquer les habitantes et habitants au point que tout d'un coup, le regard, les gens, leur manière de prendre en charge les choses en devenaient différents. Alors oui,

effectivement, Guy PHILIPPON était quelqu'un qui préférait le collectif et il l'a prouvé en ne souhaitant pas renouveler son mandat et en préférant que d'autres prennent la relève. Et il nous a passé le témoin, je m'en souviens, en 2001, nous qui étions une bonne dizaine de nouveaux élus ; et c'était un moment inoubliable de pouvoir compter sur ses encouragements, ses remarques, très souvent pertinentes. Donc effectivement, j'en ai plein de souvenirs, et pourtant, le premier souvenir que j'ai, il est assez ancien et je veux bien vous en faire part, parce qu'au-delà de l'homme qui fut conseiller d'arrondissement de 1995 à 2001, il montre aussi le militant que Guy PHILIPPON n'a jamais cessé d'être jusqu'au soir de sa vie. C'était en 1984, une campagne européenne et nous étions en train de coller des affiches pour le PSU et nous avons été attaqués par des nervis du Front national. Et là, au lieu de faire le coup de poing, Guy a préféré – c'était en plein jour, notons-le – s'adresser à la population – on était près de son quartier du côté de Saint-Fargeau – et leur montrer : « Mais voyez, regardez, c'est ça le Front national ! Regardez cette violence ! Regardez, ils ne veulent pas que d'autres puissent s'exprimer et ils viennent déchirer les affiches, ils viennent bousculer ! » Et voilà, ça, c'était ça, Guy, c'est-à-dire aussi ce souci d'interpeller les gens et pas du coup de poing, ce souci de faire appel à l'intelligence toujours. Et ça, c'est quelque chose qui m'a marqué. Je ne savais pas à l'époque, j'étais simplement étudiant, que je le retrouverai quand je reviendrai dans le 20<sup>e</sup> bien des années plus tard et que nous serions, pendant encore bien des années, ensemble au sein des Écologistes. Pour le reste, je laisse la parole à Antoinette GUHL pour qu'elle complète justement cette image, mais je sais que ça sera toujours difficile de faire un portrait complet d'une personnalité aussi forte et attachante.

### **Mme GUHL**

Il est vrai que Guy PHILIPPON a été très honoré d'être élu du 20<sup>e</sup> arrondissement, mais bien plus que l'élection, c'était l'engagement qui était son moteur. Militant historique du PSU, tu l'as rappelé, vous l'avez rappelé, cher Stéphane il a ensuite, comme beaucoup de ses camarades, rejoint l'alternative rouge et verte puis les Verts puis Europe Écologie les Verts, convaincu de la prééminence des problématiques que nous portions pour l'écologie politique. Avec la disparition de Guy, c'est un exemple du militantisme de toute une vie qui disparaît. Au-delà des appartenances partisanes, Guy a été pendant 50 ans un arpenteur infatigable du 20<sup>e</sup>, tracts sous le bras, sourire aux lèvres et casquette sur la tête. Son engagement auprès de plusieurs organisations de solidarité envers les immigrés et de droit au logement, mais également en faveur de la démocratie participative ont marqué sa vie et la nôtre. Chers collègues, vous savez désormais de qui nous tenons notre volonté farouche de défendre les conseils de quartier. Avec l'aventure des Vendredis de la Teinturerie créés il y a maintenant 16 ans et tenus chaque semaine sans interruption par Guy PHILIPPON, il a tenté autant que possible d'allier le combat idéologique et le débat, la formation et la réflexion. Combien de militants, de sympathisants ou simplement de citoyens attirés par les sujets du vendredi en sont ressortis revigorés par les accomplissements des intervenants ? Pour finir, n'oublions pas son implication au sein d'Europe Écologie les Verts 20<sup>e</sup>, Guy était le solide compagnon de route de tous nos duos de co-secrétaires, de tous nos élus et de tous les élus qui se sont succédé pendant toutes ces mandatures. Jamais avare de soutien, de bienveillance et d'amitié stimulante, il en a inspiré plus d'un d'entre nous autour de cette table. Très attaché à l'intégration des nouveaux et des nouvelles, de nombreux adhérents se souviendront longtemps de l'accueil chaleureux qu'il savait prodiguer. Au nom d'Europe Écologie les Verts, de notre groupe politique, nous souhaitons adresser un vibrant hommage à ce grand monsieur qu'était Guy PHILIPPON et témoigner toute notre amitié à Agnès BELARD.

### **Mme CALANDRA**

Je vous remercie tous deux. Et je voulais évidemment au nom de vous tous adresser une pensée particulière à sa compagne, Agnès BELARD, qui je crois est présente parmi nous ce soir et lui dire à quel point nous pensons à elle et à quel point nous lui rendons également hommage pour son implication sans faille dans à peu près tous les combats associatifs du 20<sup>e</sup> arrondissement. Je sais toujours que je vais la trouver à un moment ou à un autre. Donc, en tout cas, merci à tous deux pour ces moments émouvants. Et comme il est de coutume, je vais demander, comme c'est l'usage de bien vouloir vous lever et observer une minute de silence à la mémoire de Guy PHILIPPON.

Alors, j'aurais évidemment souhaité poursuivre autrement notre Conseil, mais comme nous avons pris une décision collective au sein de la Ville de Paris et de notre Conseil, je voulais évoquer avec vous et avoir à observer un moment de recueillement à la mémoire des trois victimes civiles des attaques terroristes de Carcassonne et Trèbes du 23 mars dernier : MM. Jean MAZIERES, Hervé SOSNA et Christian MEDVES, ainsi qu'à la mémoire du lieutenant-colonel Arnaud BELTRAME qui est mort en

héros, comme vous le savez tous. Je salue leur mémoire, je m'incline évidemment devant eux. Et une fois de plus, notre Conseil rend hommage à tous ces militaires, policiers, forces de sécurité, personnels du renseignement ou de la justice qui, quotidiennement, s'engagent pour notre protection sur notre territoire ou à l'étranger. Et comme bien sûr tout le monde l'aura compris, la baisse de vigilance n'est pas de mise, nous devons continuer à combattre l'hydre terroriste. Je souhaite évidemment également honorer la mémoire de Mme Mireille KNOLL qui est décédée à 80 ans après avoir échappé à la rafle du Vel d'Hiv et avoir échappé au sort des 11 000 enfants juifs de France assassinés par les nazis. Elle a été assassinée à son tour parce que juive. Et je veux vous dire solennellement une fois de plus ma très vive colère devant cette résurgence, ce nouvel avatar de l'antisémitisme et dire ma stupéfaction qu'on puisse penser sérieusement qu'une vieille dame de 80 ans, logée dans un logement social puisse être riche parce qu'elle est juive. Je n'en reviens pas de tant de bêtises et de malveillance et de haine. Donc, nous avons dû une fois de plus marcher et nous indigner. Mais pour ma part, je ne m'en tiendrai pas là et je mettrai tout en œuvre pour que nos habitants, je rappelle que les habitants de confession juive français ne représentent qu'à peine 1 % de la population et qu'ils sont l'objet de plus de 40 % des agressions racistes dans notre pays. Pour toutes ces personnes, je vous demande à nouveau de vous lever et d'observer avec moi une minute de silence.

*Minute de silence*

### **Mme CALANDRA**

À présent, j'ouvre formellement la séance de notre Conseil d'Arrondissement.

#### **1. Inscription à l'ordre du jour de 2 vœux d'urgence**

### **Mme CALANDRA**

Je souhaitais également, avant l'examen de ces délibérations, annoncer le dépôt de deux vœux d'urgence, ainsi que d'un vœu qui a été débattu et adopté en Conseil de quartier Réunion-Père Lachaise. Alors, concernant le vœu du conseil de quartier Réunion-Père Lachaise, je vous rappelle que nous avons adopté une disposition qui stipule que nous devons débattre prioritairement de ces vœux dans notre Conseil si ce vœu a été premièrement adopté dans les formes au sens de la charte des conseils de quartier, ensuite transmis pour information à notre Conseil et ensuite porté par un groupe. Alors déjà, les deux premières conditions ont été réunies puisque ce vœu a été adopté dans les formes et transmis pour information à notre Conseil. Ensuite, nous verrons s'il est adopté ou pas, s'il est porté par un groupe ou pas. Pour ce qui est des vœux d'urgence, nous aurons à débattre, si vous en êtes d'accord et comme vous le savez il faut que ce soit inscrit à notre ordre du jour, de deux vœux d'urgence déposés dans les formes et dans les temps : un premier vœu du groupe Socialiste et Apparentés portant sur la laïcité qui a été déposé donc par ce groupe et un deuxième vœu par le groupe Place au Peuple portant sur la création d'un poste d'enseignant supplémentaire à l'école du 293, rue des Pyrénées. Et comme vous le savez, nous devons adopter leur inscription en séance.

*Après consultation des membres, les vœux sont inscrits à l'ordre du jour.*

#### **2. Communication relative au Contrat culture du 20<sup>e</sup> arrondissement 2018-2020.**

### **Mme CALANDRA**

Ce contrat culture, qui n'est effectivement pas formellement à notre ordre du jour, pour avis sera présenté au Conseil de Paris à l'occasion de la communication de la Maire de Paris relative à la politique culturelle parisienne lors du prochain Conseil de Paris. Il nous a donc paru intéressant, à Nathalie MAQUOI, conseillère de Paris déléguée en charge de la culture, à Colette STEPHAN, adjointe en charge du patrimoine et à moi-même, à la demande de M. Bruno JULLIARD, premier adjoint à la Maire de Paris en charge de la culture et des relations avec les arrondissements, que vous soit présenté rapidement ce soir ce contrat afin que vous n'en découvriez pas le contenu lors du Conseil de Paris. Alors, je rappelle brièvement que ce travail est un travail de longue haleine qui s'est étalé et qui est mené depuis plus d'un an. Il s'agissait, pour la Mairie du 20<sup>e</sup> et pour les élus en charge (Nathalie MAQUOI et Colette STEPHAN), pour mon cabinet également, les chargés de mission en charge et je remercie particulièrement Jeanne DENNISTON, pour Bruno JULLIARD, son cabinet, pour Véronique LEVIEUX qui est désormais adjointe en charge du patrimoine auprès d'Anne HIDALGO et

pour la Direction des Affaires Culturelles et particulièrement sa mission territoire, d'élaborer un document qui formalise et prévoit le développement de la politique culturelle que nous menons avec l'ensemble du réseau des acteurs culturels du 20<sup>e</sup> arrondissement depuis 2008. Et je rappelle que quand nous avons été élus en 2008, Julien BARGETON était alors en charge de la culture à la mairie du 20<sup>e</sup>, nous avons mis en place une politique consistant à dédier 1 euro par habitant à l'action culturelle, donc, un budget de 200 000 euros, et nous avons mené depuis une politique volontariste dans ce domaine, notamment dans le domaine de la création – je ne sais pas comment on peut dire – de nouveaux publics pour le théâtre, pour la danse, pour les spectacles vivants ; nous avons créé le festival Et 20 l'Été, etc., mais je vais laisser le soin à Nathalie MAQUOI et à Colette STEPHAN de nous présenter ce contrat culture. Voilà, Mme MAQUOI, vous avez la parole.

### **Mme MAQUOI**

Merci, Madame la Maire. Et je vais aussi m'inscrire dans les remerciements que vous avez portés à ceux qui se sont investis dans l'élaboration de ce document. Bien sûr, les adjoints à l'Hôtel de Ville, le premier d'entre eux, Bruno JULLIARD, mais aussi Frédéric HOCQUARD et Véronique LEVIEUX, bien sûr, les services de la DAC, aussi les services de la mairie, la DGS qui nous a beaucoup aidés aussi à réfléchir autour du Pavillon Carré de Baudouin, donc, merci à eux. Et surtout le réseau des acteurs du 20<sup>e</sup>, d'abord les acteurs culturels qui nous ont aidés et accompagnés dans la réflexion dès le départ, mais aussi peut-être des réseaux d'acteurs qu'on attend moins quand on parle de culture, je pense aux bailleurs sociaux, notamment Paris Habitat et qui aujourd'hui, vous le verrez, fait l'objet d'une fiche projet, en tout cas, les réseaux scolaires. Et moi aussi, je voulais faire une dédicace particulière à Jeanne DENNISTON qui s'est en tout cas beaucoup emparée de cet outil et sa rédaction lui doit beaucoup.

Comment est-ce que nous avons travaillé ? On a d'abord essayé de faire un diagnostic : où on en était dans le 20<sup>e</sup> en termes d'offre culturelle ? Bien sûr, cette offre est très riche. On retrouve là la caractéristique du 20<sup>e</sup> arrondissement, l'engagement de ses habitants et puis l'engagement de ses habitants dans la culture. Au-delà de cet engagement très fort et cette offre très riche, on constate aussi très vite qu'elle est déséquilibrée. Les équipements, par exemple, vous en faisiez référence, Madame la Maire, dédiés à la création artistique et à la diffusion du spectacle vivant sont surtout concentrés dans le nord-ouest de l'arrondissement. Et puis, on a une zone où il y a moins d'équipements ou moins de diffusions, c'est bien sûr le long des Maréchaux. Et tout de suite, on y a vu une priorité, une priorité qui a commencé à être un peu, en tout cas, une inégalité qui a été un peu rétablie avec l'ouverture de la bibliothèque Assia Djebar, rue de Lagny, avec l'accompagnement aussi du café culturel de la Manufacture 111, avec le travail aussi des collectifs d'artistes autour de la Cabane Davout et puis encore d'autres projets plus ponctuels que nous soutenons. On ne pourrait rien faire dans le 20<sup>e</sup> sans le maillage aussi des plus petites structures des associations ou des compagnies qui sont souvent dans un modèle économique fragile et qui aussi où chaque aide, chaque soutien, chaque mise en réseau compte. Il faudra donc bien continuer à intensifier les efforts sur les territoires qui en sont moins pourvus, et notamment sur les Maréchaux, et c'est une priorité que nous partageons avec l'Hôtel de Ville et par ce contrat qui s'engage à nous accompagner autant en termes de moyens humains que de moyens financiers. Il y a quatre autres arrondissements ce soir qui discutent de leur contrat culture. Et si bien sûr on s'inscrit dans des priorités parisiennes, il s'agit d'en dégager pour le 20<sup>e</sup>.

Pour le 20<sup>e</sup>, une de nos priorités est la mise en réseau des nombreux acteurs culturels entre eux, mais aussi avec d'autres réseaux comme ceux de la jeunesse, et je voudrais remercier Charlotte LAURENT avec laquelle on a fait d'une priorité le public adolescent et jeune, et puis des acteurs du champ social, les acteurs scolaires et là aussi, une dédicace à Alexandre LE BARS pour le travail que nous menons depuis septembre pour faire rentrer la culture dans les collèges. La deuxième priorité, c'est aussi une plus juste répartition en termes de soutien artistique sur le territoire, et ça, je vous en ai déjà parlé. Et enfin, c'est aussi une priorité à la création artistique parce que bien sûr, la Ville, la cité sans ses artistes ne pourrait pas vivre. On a des outils fantastiques en termes d'art plastique comme le Pavillon Carré de Baudouin, et nous avons choisi de le dédier à la création contemporaine, à des artistes vivants. Nous ferons simplement une exception dans quelques semaines avec l'accueil de Willy RONIS pour fêter les 10 ans du PCB. Mais autrement, ce sont bien trois expos par an d'artistes vivants que nous accompagnons et où souvent, on est aussi parfois précurseurs. En tout cas, c'est leur première exposition souvent d'envergure à Paris.

Le développement, c'est aussi la création en termes de spectacle vivant, et ça, ce sont les 50 000 euros que la Mairie du 20<sup>e</sup> consacre au festival Et 20 l'Été pour soutenir les compagnies d'art dans la rue. Et ça aussi, c'est quelque chose qui compte. Vous l'avez d'ailleurs, j'en profite, en délibération, ce



soutien à la création avec la DAC 26 et qui montre l'investissement de la Ville, que ce soit dans les Plateaux Sauvages, au Tarmac, et là aussi, c'est une institution qui compte beaucoup pour nous, le théâtre Aux Mains Nues aussi dans le quartier de Saint-Blaise.

Donc, ce contrat culture, il ne va pas être exhaustif, mais on a choisi de le présenter sous forme de dix fiches, et je ne vais pas vous en faire la lecture, ne vous inquiétez pas, simplement pour vous pointer qui sont des guides. Ce n'est pas exhaustif parce que ça ne veut pas dire qu'on ne fera pas autre chose. Ça veut simplement dire que c'est là où nous mettons l'accent et en termes de lisibilité pour ceux qui s'interrogent sur quelle est la politique culturelle de la mairie du 20<sup>e</sup>, ce sont des repères. Vous ne serez pas étonnés pour vous dire qu'un des enjeux est d'accompagner la mise en place des Plateaux Sauvages. Les Plateaux Sauvages, ça y est, ont récupéré leur bâtiment qui est désormais accessible aux personnes en situation de handicap, un bâtiment rénové. Les praticiens amateurs ont pu réintégrer des salles de cours après avoir été hors les murs pendant plusieurs mois. Et puis bien sûr, maintenant, dans ce lieu pourront être accueillies 14 compagnies en résidence qui mèneront toutes sur le territoire des projets de transmission artistique et 40 ateliers ouverts aux amateurs.

Une des priorités aussi, c'est la cité Bonnier, plus connue comme le 140 Ménilmontant, avec des rez-de-chaussée qui seront dédiés aussi à la culture et particulièrement aux métiers d'art. On amplifiera aussi autour du Pavillon Carré de Baudouin, et donc après, Willy RONIS, nous accueillerons deux jeunes photographes humanistes qui finalement marchent dans ses pas, Sylvain GRIPOIX et William DANIELS.

Un point particulier sur les projets de transmission artistique dans les collèges. Aujourd'hui, sur la pause de midi qui est souvent une pause parfois un peu compliquée pour les collégiens, dans six collèges, le Conservatoire offre, met à disposition des instruments de musique et dispense des cours d'apprentissage, et ainsi, nous aurons par exemple un orchestre de percussions à Pierre Mendès France, un orchestre de cuivres à Matis, je ne vous les cite pas tous, et puis nous accompagnons deux collèges dans une identité artistique très forte, un collège danse à Doisneau où aujourd'hui toutes les sixièmes, toutes les cinquièmes, toutes les SEGPA dansent une heure à une heure et demie par semaine. Et puis, il y aura des projets un peu plus aboutis avec des chorégraphes pour les quatrièmes et les troisièmes et nous sommes accompagnés pour cela par la Fabrique de la Danse, le Regard du Cygne, le Conservatoire. On déploie le même dispositif pour que Jean-Perrin devienne du collège dédié au théâtre avec le Tarmac, le Théâtre de la Colline, avec Paris Culture 20, une compagnie en résidence qui s'appelle Tout Sauf le Dimanche et on espère là aussi, puisqu'aujourd'hui, toutes les sixièmes ont été initiées, les cinquièmes ont pratiqué et quelques classes de quatrième, pouvoir amplifier le mouvement ensuite.

Je me permettrai deux derniers accents avant de laisser la parole à Colette STEPHAN pour la partie patrimoine. On a été précurseur, le 20<sup>e</sup>, même si on ne le crie parfois pas très fort, mais en termes de développement d'art urbain, et nous allons continuer, continuer à développer des murs, des murs d'expression ponctuelle, des murs d'expression plus pérenne, et avec le choix que nous faisons depuis 2008 qui est celui de payer les artistes d'art urbain pour les réalisations qu'ils font parce que ce n'est pas parce qu'ils le font dans la rue qu'ils ne doivent pas aussi vivre de leur pratique artistique. Et enfin, on va essayer d'initier une nouvelle forme de coopération avec les bailleurs sociaux, autant pour développer des projets de résidence comme à Porte de Montreuil où la compagnie Tout Sauf le Dimanche travaille depuis six mois dans les immeubles qui sont autour de Jean Perrin auprès des familles, que ce soit aussi dans des mises à disposition de locaux pour des projets artistiques et puis, et j'espère qu'on va y aboutir, que ce soit pour des résidences d'artistes, des résidences ponctuelles quand ils viennent par exemple jouer ponctuellement dans les scènes du 20<sup>e</sup> ou alors des projets de logement un peu plus pérennes parce qu'on sait aussi que pour pouvoir, à un moment donné, créer, il faut aussi passer par Paris, et que la question du logement, là aussi pour les artistes, est un sujet majeur. Je vous remercie.

### **Mme CALANDRA**

Je vous remercie. Mme STEPHAN.

### **Mme STEPHAN**

Merci, Madame la Maire. Chers collègues, Madame la Maire, chers collègues, le contrat culturel qui se décline en fiches a choisi pour ce qui concerne le patrimoine du 20<sup>e</sup> de valoriser des balades urbaines et patrimoniales autour de thématiques qui sont très présentes dans le 20<sup>e</sup> si le patrimoine architectural n'est pas aussi visible que dans d'autres arrondissements. Les thématiques peuvent être le parcours de l'eau qui est très marquées par la toponymie en ce qui concerne les réservoirs, les

aqueducs, les fontaines publiques, les regards, etc., et l'habitat, l'histoire de l'habitat dans le 20<sup>e</sup> depuis les zones de maraichage, les diverses vagues d'immigration qui ont petit à petit construits, les patrons philanthropes qui ont installé des immeubles sociaux, toute l'histoire concernant les fortifs, la zone, les Apaches, etc., tout ce que nous connaissons des immeubles de briques qui sont issus des lois sociales de l'entre-deux-guerres avec les députés LEFEVRE, le ministre LOUCHEUR, le Sénateur HONNORAT, tout ça est très riche. Et puis, petit à petit, nous arrivons aussi vers un habitat social extrêmement novateur et expérimental comme le quartier Fréquel-Fontarabie où les bailleurs sociaux peuvent mettre en œuvre justement des expériences tout à fait singulières. Il y a également toutes les découvertes technologiques (la montgolfière, le télégraphe, les usines à gaz, les gazomètres). Vous savez que le lycée Hélène Boucher est construit à la place de gazomètres. Les constructions écologiques, aujourd'hui, les fermes urbaines, etc. Tout ça, donc, doit faire l'objet de parcours de balades à développer avec des associations d'habitants, à développer également avec des professionnels tels que les balades du musée Carnavalet et autres institutions spécialisées. Je vous remercie.

### **Mme CALANDRA**

Je vous remercie. Effectivement, la plus grande richesse culturelle et patrimoniale du 20<sup>e</sup>, c'est son histoire, c'est le 20<sup>e</sup> lui-même. Donc, merci à vous deux pour ce travail.

Maintenant, nous allons poursuivre et mettre en œuvre ce contrat avec nos associations, nos habitants et surtout nous attacher à construire, à renouveler le public pour nos artistes parce que si l'on veut que se développe, continue le théâtre, la musique et notamment la musique classique, mais aussi la musique contemporaine, la danse contemporaine, etc., il faut qu'ils trouvent leur public.

Je vais donc poursuivre maintenant puisqu'il n'y avait pas de vote sur cette communication notre ordre du jour.

### **3. Délibérations**

#### **MA20.2018.059 : Approbation du procès-verbal de la séance du 06 mars 2018.**

*Après consultation des membres, le procès-verbal est approuvé.*

#### **MA20.2018.061 : Approbation du compte administratif 2017 de l'État spécial du 20<sup>e</sup> arrondissement. Mme Florence de MASSOL rapporteure.**

### **Mme CALANDRA**

Et maintenant, nous allons passer donc à l'examen du compte administratif de notre État spécial. C'est un rituel qui vous est désormais familier. C'est l'occasion pour nous, pour notre Conseil de retracer au travers des moyens financiers qui lui sont consacrés notre action au service des habitants du 20<sup>e</sup> arrondissement. Avant de laisser, comme il est d'usage et surtout que c'est prévu par la loi la parole à ma première adjointe pour vous détailler ce budget, je tiens à profiter de cette occasion pour saluer chaleureusement le travail remarquable de la direction générale des services au travers de son équipe qui est en charge de l'État spécial et des finances de notre arrondissement puisque nous avons un taux d'exécution exemplaire pour la Ville de Paris. Et à présent, étant moi-même l'ordonnateur ou ordonnatrice de ce budget, je vais me retirer, comme il est prévu par la loi, afin de laisser la parole à Florence de MASSOL qui va vous présenter ce compte et de vous laisser librement donner votre avis, étant d'une certaine façon à la fois juge et partie sur ma chaise. Voilà, mes chers collègues. Je laisse à Florence la présidence de notre Assemblée et je rentrerai en séance quand vous aurez achevé ce débat.

### **Mme de MASSOL**

Alors, mes chers collègues, en application du titre I du livre V du Code Général des Collectivités Territoriales traitant des dispositions particulières applicables à Paris, Marseille et Lyon, le Conseil d'Arrondissement est saisi afin de donner son avis sur le compte administratif 2017 de l'État spécial du 20<sup>e</sup> arrondissement. Alors, je profite de cette occasion pour rappeler la composition du budget de l'arrondissement. L'État spécial d'arrondissement, de son petit surnom ESA, se compose d'une dotation d'animation locale, la DAL, destinée à financer les dépenses liées à l'information des habitantes et des habitants à la démocratie, la vie locale et culturelle et les travaux dits urgents.

Ensuite, nous avons la dotation de gestion locale, la DGL, finançant les dépenses liées à la gestion des équipements de proximité. Et enfin, nous avons la dotation d'investissement, la DIV qui, au-delà de dépenses liées aux équipements de proximité, permet de financer des opérations de travaux sur la voirie publique ou sur des équipements gérés par le Conseil de Paris et de couvrir les dépenses d'investissement des conseils de quartier. En dehors de l'État spécial existent sur le budget de la Ville deux autres types d'investissements localisés pour l'arrondissement.

Les investissements d'intérêt local (IIL), ils sont répartis en deux enveloppes non fongibles au sein desquelles la Maire décide librement des opérations à programmer. Nous avons une enveloppe équipement de proximité. Ce sont les directions des affaires culturelles, la direction de la jeunesse et des sports, la DDCT, la DASCO, la DCPA et la DFPE qui s'occupent de ces équipements de proximité. Cette enveloppe est calculée à partir de critères techniques comme la superficie des équipements, mais aussi à partir de critères d'usage et de vétusté. Cette enveloppe concerne les opérations d'entretien des équipements de proximité inscrits à l'inventaire hormis les piscines, les ravalements, les installations thermiques, les travaux liés à l'accessibilité des personnes handicapées, les classeurs rotatifs et les massicots. Une enveloppe espace public pour la DVD et la DEVE, élaborée sur la base de critères techniques là aussi, mais aussi d'usage et de vétusté à l'exception de la voirie, cette enveloppe couvre les opérations dédiées aux espaces verts inscrits à l'inventaire des équipements de proximité et portant sur l'entretien des jardins et des aires de jeux ou l'éclairage, ainsi que les opérations consacrées à la voirie et la voirie secondaire. Depuis la mise en place du budget participatif parisien, la Maire décide de consacrer un pourcentage de ces IIL au budget participatif. Nous avons ensuite les investissements localisés (IL). Attention, ne confondons pas les IIL avec les IL. En dehors des enveloppes dédiées aux IIL, les autres opérations localisées font toujours l'objet d'un processus de discussion budgétaire entre l'exécutif, les élus d'arrondissement et les directions. À l'inverse des IIL, les mairies ne sont donc pas décisionnaires sur ces opérations. Le champ d'application des investissements localisés se rapporte aux interventions sur tous les équipements localisés qui ne relèvent pas des IIL. Ces opérations peuvent être regroupées en trois catégories. Les opérations effectuées sur les équipements inscrits à l'inventaire, mais explicitement écartées du champ des IIL dans la délibération 2009 – DDATC 112, donc, ce sont les installations thermiques, accessibilité, piscines, etc., dont je vous ai parlé tout à l'heure, et ensuite, les opérations portant sur la voirie principale de chaque arrondissement. Vous savez que la voirie est partagée entre la voirie secondaire, responsabilité de l'arrondissement, et la voirie principale, responsabilité de l'Hôtel de Ville. Et puis enfin, les opérations relevant des AP de projet de type 1 supérieur à 1 million d'euros. Je vous ai situé le cadre d'intervention de ces comptes administratifs. Ce compte administratif vise à retracer l'exécution effective des dépenses, c'est-à-dire, les crédits déjà mandatés.

Le compte administratif 2017 de l'État spécial du 20<sup>e</sup> arrondissement indique des montants de dépenses de – voilà, maintenant, ce sont les chiffres. Ouvrez grand vos oreilles – 13,25 millions d'euros sur la dotation de gestion locale, soit un très bon taux d'exécution de près de 89 %. 1,07 million d'euros sur la dotation d'animation locale, soit un taux d'exécution de plus de 87 % se décomposant ainsi : 89,3 % pour l'animation locale pure et 85,2 % pour les travaux urgents. 279 638 euros sur la dotation d'investissement, soit un taux d'exécution de 36,8 %. Le compte administratif global s'élève donc à 14,6 millions d'euros. Conformément à l'article L.2511-45 du CGCT, 2 291 316 euros sont reportés de plein droit sur l'État spécial du 20<sup>e</sup> arrondissement au titre de l'enveloppe 2018. Cette somme se décompose ainsi : 1,65 million d'euros sur la dotation de gestion locale, 155 198 euros sur la dotation d'animation locale, 479 335 euros sur la dotation d'investissement. Ces montants intègrent à la fois les crédits déjà gagés sur des lignes budgétaires, c'est-à-dire engagés, mais non mandatés à la clôture budgétaire et ils intègrent aussi le report libre d'emploi. Ces derniers s'élèvent à 1,3 million d'euros sur la dotation de gestion locale. Le taux d'exécution global de l'État spécial du 20<sup>e</sup> est de 86,4 %. Il est sensiblement inférieur à celui constaté en 2016 qui était de 90 %. Ceci s'explique essentiellement par l'engagement tardif des crédits, notamment en investissement et dans les établissements sportifs, ne permettant pas de rattacher le mandatement à l'exercice 2017. L'absence de la DGSA côté finances de septembre à décembre 2017 a également contribué à une moins bonne fluidité des échanges. Mais maintenant, avec Mme PIERRE, tout va bien se passer.

Les principaux postes de dépenses sur la dotation de gestion locale sont les suivants :

- 4,7 millions d'euros pour les contrats de prestation de service, essentiellement le versement aux prestataires des centres d'animation et des espaces jeunes régis par marché,
- 4 millions d'euros pour les fluides, y compris l'eau,
- 1 million d'euros pour les frais de nettoyage des locaux,
- 758 730 euros pour l'alimentation dans les crèches et les haltes-garderies,

- 592 000 euros pour les fournitures de petit équipement et notamment pour l'atelier de la section locale d'architecture qui réalise des travaux en régie,
- Et 590 000 euros pour les fournitures scolaires.

Voilà, chers collègues, je vous invite à délibérer. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? Non.

*Après consultation des membres, l'État spécial est adopté.*

### **Mme CALANDRA**

Donc, je vous remercie tous et Florence de MASSOL en particulier. Alors, nous poursuivons notre ordre du jour avec l'examen des délibérations sur lesquelles il y a donc des inscriptions.

**2018 DLH 60 : Relogement des Parisiens concernés par une opération de rénovation, de réhabilitation ou de démolition. Mme Frédérique CALANDRA rapporteure.**

### **M. PERIFAN**

Merci, Madame la Maire. Chers collègues, bonsoir. Ce projet de délibération prétextant l'application de l'article 73 de la loi égalité et citoyenneté de janvier 2017 vise en fait à mettre en œuvre un dispositif pour prélever en amont des logements sur le contingent Ville pour des relogements en cas de péril, sinistre, catastrophe, habitat insalubre, réhabilitation, démolition. En vérité, il s'agit d'un prélèvement supplémentaire de logements au détriment du contingent des maires d'arrondissement, déjà peu conséquent et grevé par les accords collectifs DALO, etc. C'est pourquoi, je suis surpris, Madame la Maire, que vous acceptiez cette délibération qui va vous priver encore un peu plus de votre contingent de logements. Les maires d'arrondissement se voient seulement octroyer par l'exécutif la garantie d'une « connaissance précise des opérations intervenant sur leur territoire, un compte rendu semestriel des relogements effectués, à ce titre, sur leur territoire leur sera communiqué ». Je trouve que c'est relativement peu. L'exposé des motifs comporte également des zones d'ombre problématiques. Il est évoqué un besoin d'environ 700 logements sur plusieurs années lié à certaines opérations. Dans ce cas, pourquoi n'est-il pas procédé dans les arrondissements concernés par ces opérations au relogement en question, ne serait-ce que pour ne pas déraciner les ménages et leurs enfants inscrits dans les écoles des quartiers et autres équipements de proximité ? Pourquoi la Ville et les bailleurs ne sont-ils plus en capacité de régler en interne ce type de situation d'urgence, alors que c'était le cas auparavant ? Un constat s'impose. C'est toute la politique de logement de la Ville qui montre son incapacité à répondre à la demande des Parisiens au travers d'un parcours résidentiel sclérosé. Je vous rappelle le taux de rotation dans le parc social qui stagne à moins de 5 %. Conventonnement de parc libre des bailleurs sociaux mené à marche forcée pour imposer des logements très sociaux au détriment des classes intermédiaires, mauvais entretien général du parc et retard accumulé dans les opérations de réhabilitation. Enfin, par la construction de ce circuit spécifique de ponction sur les logements des contingents des maires d'arrondissement, il est à craindre que la Maire de Paris et son adjoint au logement instaurent une nouvelle forme de péréquation de logement social pour diminuer les contingents des logements restants aux grands arrondissements.

Pour cette raison, le groupe votera contre.

### **Mme CALANDRA**

Mme STEPHAN, vous souhaitez prendre la parole sur ce sujet ? D'accord, OK. Non, j'avais cru voir. Alors, sur ce sujet, M. PERIFAN, je ne vais pas refaire le débat sur le logement social dans ce Conseil, il y aurait beaucoup à dire. Je rappelle que des gouvernements successifs ont adopté les lois DALO, ALUR, avant même, SRU, la loi NOTRe, égalité, citoyenneté, etc. Chacune de ces lois, à chacune de ces lois, j'ai fait la remarque, en tout cas depuis que je suis Maire depuis 2008 à la représentation nationale, députés comme sénateurs et de tous bords, que le problème était de créer des lois générales pour des territoires extrêmement dissemblables. Nous avons un problème de la non prise en compte par les différentes lois de la diversité des situations de nos territoires. Il y a un problème d'achèvement d'une troisième phase de la décentralisation dans notre pays. Le problème est que la représentation nationale applique des quotas et des mesures semblables pour des territoires où vous avez par exemple 20 % de rotation dans les logements sociaux, comme c'est le cas dans certains territoires très détendus (petites villes ou moyennes, villes de province ou même zones

rurales) où par exemple les bailleurs sociaux ont du mal à louer les logements sociaux et sont obligés d'appliquer des loyers planchers pour arriver à louer et encore péniblement et où il y a un très fort taux de rotation, ce qui leur crée d'ailleurs des frais de gestion importants parce qu'il faut à chaque fois remettre le logement en état, trouver un nouveau locataire, etc. Et puis, vous avez les zones ultra tendues dont l'Île-de-France et en particulier Paris. Et Paris, si vous voulez, les contradictions sont très violentes parce qu'à la fois, historiquement, le logement a été concentré sur trois arrondissements, dans trois arrondissements : le 19<sup>e</sup>, le 20<sup>e</sup> et le 13<sup>e</sup> qui à eux trois, qui assurent 80 % du logement social parisien. Là-dessus s'est greffée la loi DALO qui fait obligation à l'État (l'État n'a pas le choix, sinon il est pénalisé, il peut être mis au Tribunal) de loger les personnes classées en DALO, sachant que parmi ces personnes, il y a une très grande diversité de situations également (parce qu'on peut être DALO pour des raisons très diverses). Mais il y a quand même une majorité de personnes en grande détresse sociale. Là-dessus, il y a historiquement à Paris des accords collectifs qui ont été faits. Alors moi, je ne taperai pas trop sur les accords collectifs parce que les maires d'arrondissement disent – en tout cas, moi je fais partie des maires qui disent – : « Quitte à gérer des personnes en difficulté, nous préférons gérer celles qui sont déjà présentes sur notre territoire ». Je m'explique : quand vous avez une famille en hébergement d'urgence ou à la rue dont les enfants ont été inscrits dans les écoles de l'arrondissement, qui ont déjà commencé à bénéficier d'un travail des travailleurs sociaux de l'arrondissement, par exemple, qui ont commencé à bénéficier des distributions des Restaurants du cœur qui sont rue du Soleil, etc., il est compliqué, chaque fois qu'on les déménage, qu'on les force à déménager, ils doivent recréer tout un parcours. D'abord, les dossiers sociaux doivent les suivre, c'est en général problématique, ils doivent réinscrire les enfants dans des écoles différentes, ils doivent refaire toute une démarche. Nous préférons, je ne dis pas que ce n'est pas une complexité pour nous, c'est très difficile, mais nous préférons avoir un contingent d'accords collectifs qui soit maîtrisé et en lien avec l'Hôtel de Ville et qui nous permette, parce que de toute façon, nous savons que d'une façon ou d'une autre, nous devons mobiliser des quotas dans nos logements, si ce ne sont pas les accords co, ce sont les DALO. Il y a une obligation légale, si vous voulez. Après, la question, c'est plutôt de la répartition du logement social dans Paris et c'est pourquoi actuellement, la Ville de Paris s'acharne par un fort niveau d'investissement à faire en sorte qu'il y ait des logements sociaux autre part que dans le 19<sup>e</sup>, le 20<sup>e</sup> et le 13<sup>e</sup>, et même si le 18<sup>e</sup> en a 16 %, a fait un effort historique, il continue à en livrer, mais il y a d'autres arrondissements qui doivent prendre leur part. Et je vais vous dire, pour moi, cette question que vous soulevez ne peut être résolue qu'au niveau de la métropole ou de l'Île-de-France. On ne résoudra pas la pression du logement dans Paris intra-muros avec 2,2 millions d'habitants. Très clairement, le prix du foncier, d'abord le foncier se fait de plus en plus rare, ensuite nos habitants, et comme c'est légitime, demandent – je parle des habitants notamment des trois arrondissements concernés – aussi à ce que soit prises en compte les difficultés quotidiennes que ça pose et ça pose des difficultés. Nous avons toujours été très solidaires dans le 20<sup>e</sup>, mais nous sommes saisis bien sûr par les directeurs d'établissements scolaires, on sait très bien que ça pose des problèmes dans les établissements quand il y a trop d'enfants qui viennent de familles en grande difficulté, etc. Donc, il est légitime que la charge de la solidarité soit répartie sur plus de territoires que nos seuls trois arrondissements et que seulement même Paris intra-muros. Si je peux donner une note d'espoir à ce Conseil, les discussions au sein du bureau et du Conseil de la Métropole du Grand Paris me semblent aller quand même dans le bon sens parce qu'il y a une prise de conscience chez un certain nombre de nos collègues de banlieue, que non, Paris n'est pas la ville uniformément riche, aisée et chouchoutée par l'histoire qu'ils pensent, qu'il y a des quartiers en très grande difficulté à Paris. Ils commencent à percevoir que nous avons des quartiers qui ressemblent davantage à ceux de la Seine-Saint-Denis, et comme l'article du *Parisien* l'a dit, il y a quelques jours – il est rare que je cite la presse, en l'occurrence, les chiffres étaient fondés – oui, il y a même des quartiers en voie de paupérisation à Paris, enfin, qui continuent à se paupériser comme, par exemple, je l'ai toujours dit, mais les quartiers chez nous des Portes, entre la Porte de Bagnole et la Porte de Vincennes et notamment entre la Porte de Bagnole et la Porte de Montreuil, vous avez des quartiers comme le Bas-Belleville et une partie de Saint-Blaise où on accueille de plus en plus de gens de plus en plus pauvres, et ceci doit être pris en compte. Je comprends ce que vous dites sur le contingent des maires d'arrondissement, mais pour être honnête, la Ville de Paris a quand même donné des moyens supplémentaires aux mairies d'arrondissement en investissant dans le logement social pour que nous ayons des contingents quand même qui se sont plutôt accrus. À l'intérieur de cela, et je le rappelle, nous avons la nécessité de déménager par exemple Python-Duvernois. Vous savez que Python Duvernois, il va y avoir un certain nombre de logements, on a déjà déménagé les deux barres qui sont le plus collées au périphérique. Je vous rassure, elles ne sont pas vides. On y a mis des étudiants qui, eux, ne restent qu'une ou deux années, donc pour qui le problème de la pollution est moins grave que pour des familles qui restent toute une vie avec des enfants en plus, mais à terme,

vous le savez, ces logements doivent être détruits et donner lieu à des bâtiments d'activité. Il est question aussi d'aller plus loin. Et nous avons besoin aussi, par les accords co, de pouvoir prendre en compte les familles les plus modestes, vous savez que ce sont les loyers les plus bas de Paris à Python pratiquement ; c'est en location, 4 euros du mètre carré, et ça, pour le retrouver ailleurs, on est bien obligé de passer par les accords co aussi. Donc, c'est très compliqué. Mais ce que je veux dire vraiment, et ça, je demande à tous les groupes politiques de l'entendre, expliquer à la représentation nationale, et notamment puisque nous allons être en discussion de la loi Élan, qu'on ne peut pas continuer à appliquer les mêmes mécanismes à Paris et à la Bourboule, ça ne marche pas. La condition de relâcher la tension, et j'ai beaucoup de respect pour les habitants de la Bourboule, je tiens à le préciser – puisque j'aime bien la sonorité de la Bourboule ; c'est joli, la Bourboule, c'est joli ; ça évoque le calme, les eaux... – et donc, la question, c'est d'avoir des mécanismes différenciés et de prendre en compte les réalités du terrain. À Paris, le mètre carré est rare, il est atrocement cher. Et ce que je souhaiterais moi, c'est que nous passions un accord avec les maires de l'Île-de-France où nous puissions échanger, par exemple, une partie du logement social contre des investissements, et Paris pourrait participer à l'effort. On l'a déjà fait puisqu'à l'intérieur du STIF, Paris a cédé des droits de vote et a régulièrement abondé le financement de moyens de transport comme le tramway, dont je rappelle qu'il transporte plus de 52 % de gens qui n'habitent pas Paris. Donc, nous devons investir dans des moyens de transport et dans de l'emploi pour les habitants de la Petite et de la Grande Couronne, mais en échange de logements à proximité des transports pour que les gens n'aient pas des vies infernales. Et c'est à cette condition, à mon avis, qu'on réduira la pression à Paris. Ce n'est pas uniquement avec le levier des accords co ou pas accords co. Et je le redis aussi, comme le dit régulièrement la Maire de Paris, nous sommes une ville monde. Toutes les villes mondes attirent des réfugiés et des migrants du monde entier parce que ces gens, ils voient de la lumière à tort ou à raison parce que parfois, leur vie ici est encore plus dure que là d'où ils sont venus, mais ce sont des gens qui sont dans la survie. Donc, on ne peut pas leur fermer la porte. Je rappelle que beaucoup d'entre nous là, autour de cette table, et beaucoup de nos habitants sont des descendants de migrants qui sont arrivés parce qu'ils fuyaient des pogroms, des ratonnades, des guerres civiles, la pauvreté, etc. C'est quand même un peu compliqué de dire : « Le dernier arrivé ferme la porte ». Alors, nous devons le faire dans le réalisme et le pragmatisme pour que la vie de nos habitants soit aussi tenable. C'est pourquoi je dis qu'à un moment donné, on ne peut pas être un des seuls arrondissements à faire tous les efforts, mais voilà.

Donc moi, je demande à ce Conseil de voter pour cette délibération. Je peux comprendre vos restrictions. Croyez bien que je regarde très attentivement les intérêts des habitants du 20<sup>e</sup> arrondissement.

*Après consultation des membres, la délibération est adoptée.*

**2018 DVD 41 : Tarification des autorisations d'occupation temporaire de la bande de stationnement et de l'espace public viaire liées à l'évènementiel dans Paris intramuros.**  
**M. Renaud MARTIN rapporteur.**

#### **M. PERIFAN**

Merci, Madame la Maire. Chers collègues, dans cette délibération, on se rend compte que la Maire de Paris, dans sa quête effrénée de recettes supplémentaires, s'attaque désormais aux occupations de la bande de stationnement ou des rues pour des manifestations d'ordre évènementiel. Encore une nouvelle manière de taxer les Parisiens. On se demande quand Anne HIDALGO cessera d'inventer de nouvelles formes de taxation. Ça commence à m'inquiéter et on se rend compte que son imagination déborde lorsqu'il s'agit en fait de taxer les Parisiens. Pour cette raison, nous allons voter contre cette délibération. Je vous remercie.

#### **M. MARTIN**

Je précise juste que cette délibération, effectivement, fixe un tarif d'occupation de l'espace public et de la bande de stationnement pour des activités qui sont des activités commerciales et qui donc doivent contribuer, du fait qu'elles sont elles-mêmes lucratives, à l'occupation de l'espace public dont elle nous prive.

### **Mme CALANDRA**

Je rappelle quand même que quand des évènements occupent notre espace public, ça induit des coûts pour nous. Il y a une usure de l'espace public, il y a l'entretien, il y a le nettoyage, la propreté à assurer derrière. La prévention sécurité des évènements, ce sont aussi des personnels en partie pour la DPSP que nous payons, etc. Donc, l'impôt du contribuable parisien est quand même mis à contribution pour des évènements dont des gens retirent des bénéfices. Il me paraît quand même équilibré qu'ils payent un minimum de patentes et, en plus, nos tarifs par rapport à d'autres villes sont... Voilà, c'est 5 euros par jour et par place de stationnement, rappelle Mme de MASSOL.

*Après consultation des membres, la délibération est adoptée.*

**2018 DAE 179 : Subventions, cotisation (980.500 euros), et convention avec l'association Paris Initiative Entreprise (PIE). M. Stéphane VON GASTROW, M. Hamidou SAMAKE rapporteurs.**

### **Mme GUHL**

Oui, Madame la Maire, chers collègues. Moi, je voulais mettre l'accent sur cette délibération parce que je voulais porter à votre connaissance, Mesdames et Messieurs les élus, le dispositif de Paris Initiative Entreprise qui est un dispositif élaboré par la Mairie de Paris avec PIE pour la création de petites entreprises, pour la création de petits commerces ou de commerces et pour la création de structures d'économie sociale et solidaire. Alors, il comprend toute une batterie de services à destination des créateurs d'entreprise et je voulais juste vous les lister afin que vous puissiez aussi répondre aux sollicitations des uns et des autres lors de la création d'entreprises. Je sais que vous êtes nombreux à qui ces créateurs d'entreprise s'adressent pour dire, pour demander comment faire pour obtenir une aide de la Mairie. Donc, nous avons mis en place une ligne de crédits et une ligne de garantie destinées aux créateurs d'entreprise ou de commerce qui veulent se lancer à Paris. Et l'année dernière, c'était presque 250 structures qui ont été financées.

Il existe également, deuxième point, un fonds de confiance. Un fonds de confiance, c'est un fonds qui prend en charge la moitié du salaire du créateur d'entreprise pendant l'année de la création pour lui permettre d'envisager plus sereinement la création d'entreprise. Ça a été mis en place l'année dernière. Cette année, nous avons mis en place un fonds de trésorerie pour permettre aux petites entreprises qui ont des besoins de trésorerie ponctuels de moins de 100 000 euros de pouvoir y avoir accès, sous réserve d'acceptation de leur dossier bien entendu, et enfin, nous lancerons en septembre une plateforme web qui permettra en fait aux créateurs d'entreprise de pouvoir naviguer dans toutes ces aides et dans tout cet accompagnement à la création d'entreprise, qu'il soit fait par la Ville de Paris ou par des structures parisiennes sur le territoire. Merci, Madame la Maire.

### **Mme CALANDRA**

Je vous remercie pour cet éclairage. M. VON GASTROW.

### **M. VON GASTROW**

Oui, Madame la Maire. Je souhaitais juste donner comme information à nos chers collègues que ces dispositifs d'accompagnement de PIE ont notamment permis dans notre arrondissement le développement dans le 20<sup>e</sup> de Quel Bon Goût qui était déjà bien connu de nos voisins du 19<sup>e</sup>, ils nous ont permis aussi d'avoir le Super Café et également apportent un soutien important au dispositif local d'accompagnement, le DLA, à la Ruche qui est maintenant installé dans notre arrondissement, rue de l'Est. Ce qui montre bien qu'effectivement, ces dispositifs d'accompagnement et d'aide à la création ont toute leur utilité comme nous le constatons ici dans l'arrondissement pour le développement de l'économie sociale et solidaire.

### **Mme CALANDRA**

Je vous remercie.

*Après consultation des membres, la délibération est adoptée.*

**2018 DEVE 74 : Subventions (11 790 euros) à 17 associations dans le cadre de l'appel à projets 2018 relatif au "Printemps des cimetières". Mme Florence de MASSOL rapporteure.**

**Mme de MASSOL**

Oui, mes chers collègues. Je suis très heureuse de vous présenter cette délibération qui montre qu'enfin, la Ville de Paris s'est rendu compte que ses cimetières étaient des lieux où à la fois des pratiques culturelles, mais aussi de la promenade, et bien sûr les pratiques culturelles et mémorielles pouvaient tout à fait prendre place. Nous avons essayé d'y travailler précédemment dans la mandature précédente en particulier avec M. BARGETON quand il était en charge de la culture dans le 20<sup>e</sup> et nous en avons déjà beaucoup discuté également. Ces activités qui vont pouvoir prendre place dans le cimetière, dans les cimetières vont, pour le 20<sup>e</sup>, s'installer au cimetière du Père-Lachaise. Elles permettront de mettre en valeur le patrimoine à la fois naturel, mais aussi le patrimoine culturel, le patrimoine architectural de ces lieux singuliers, tout en évidemment respectant leur fonction mémorielle et toutes les émotions qui vont avec, les cultes autour de la mémoire et des disparus. Le cimetière du Père-Lachaise a un art funéraire extrêmement riche et la partie Rome antique de ce cimetière a déjà été classée. Et plusieurs monuments sont inscrits au titre de monuments historiques. Je vais simplement vous donner la liste des associations qui pourront intervenir dans le Père-Lachaise. La première s'appelle la Compagnie Par Haz'Art qui va proposer des activités de lecture en créant une sorte de bibliothèque et de salon de lecture au cimetière de Belleville. Ensuite, il y a l'association Fabrik Pédaludique qui va organiser un projet de parcours autour du cimetière de Charonne et qui va aborder l'histoire du quartier, l'histoire de l'église Saint-Germain de Charonne et, évidemment, parler de tous les personnages importants qui sont, ou connus, qui sont inhumés dans le cimetière de Charonne. Il y aura ensuite l'association Ornatus qui a un projet de promenade historique dans le cimetière de Charonne et de mise en valeur d'un patrimoine qu'elle estime un peu oublié. L'association Musique Ensemble va organiser des concerts de guitare acoustique dans le cimetière du Père-Lachaise, jouant ainsi des pièces d'auteurs classiques et contemporains. Ensuite, il y a l'association La Chaise Musicale qui a un projet de promenade commentée et qui rendra elle aussi hommage aux personnalités inhumées. L'association La Cordée avec deux programmes concert au cimetière du Père-Lachaise, mais qui va y jouer des airs d'opéra, d'opérette et de la chanson française devant les tombes des gens qui ont chanté ces chansons. Donc, j'imagine qu'on va aller chanter du Piaf devant la tombe de Piaf, du Montand devant la tombe de Montand, du Higelin devant la tombe d'Higelin, ce qui me permet de rendre hommage à ce grand auteur et artiste disparu qui a été enterré au cimetière du Père-Lachaise aujourd'hui. Et puis enfin, on a l'association de la Mémoire Néropolitaine qui va exposer des photos des cimetières du monde puisque c'est vrai que les pratiques autour de l'inhumation et autour de la crémation sont extrêmement différentes d'une culture à l'autre et qui va exposer ces photos dans une chapelle du Père-Lachaise. Voilà, c'est un programme assez alléchant. J'espère qu'il pourra s'enrichir d'année en année et je compte sur vous pour faire de belles propositions pour que le Printemps du Cimetière 2019 soit encore plus riche et permette de mettre en valeur ces lieux exceptionnels que nous avons dans notre arrondissement.

**Mme CALANDRA**

Bien ! Je vous remercie. M. PERIFAN.

**M. PERIFAN**

Merci, Madame la Maire. Écoutez, alors là, Mme de MASSOL, vous me surprenez ! Quelle drôle d'idée que de vouloir faire, et je vous cite, des activités dans les cimetières ! Alors, je comprends et je pense que vous devez être un peu mal à l'aise avec cette délibération, mais vous auriez dû éviter de nous citer toutes les activités. Ça serait passé peut-être un peu plus facilement. Mais la Chaise Musicale, des lectures, mais attendez, qu'est-ce qu'on invente là ? Alors, très clairement, ne voyez dans mon propos aucune polémique. On est entre nous et ça restera entre nous. On touche à la relation à la mort. C'est quand même quelque chose de difficile, c'est ce qu'il y a de plus intime chez l'être humain ; on va tous y passer, on sera tous un jour, là. Et je me dis : pourquoi ? On a plein d'autres endroits pour étudier, en fait, la biodiversité, on a plein d'autres endroits pour étudier la culture que d'aller dans les cimetières. Et je me mets à la place, et regardez les scènes que ça va engendrer : des gens qui viennent pleurer leur mort qui vont être à côté de gens qui vont chanter du Brassens ou autre chose ! Enfin, ça me paraît tellement absurde que je me dis que ce Conseil, dans sa grande lucidité, je vous fais confiance chers collègues, va peut-être émettre un avis défavorable à



cette délibération. Je vous en remercie. J'espère vous avoir convaincus. Mais en tout cas, pour ma part, lorsque je serai au cimetière du Père-Lachaise, ça ne m'amusera peut-être pas qu'on vienne faire des chaises musicales autour de ma tombe.

### **Mme de MASSOL**

Alors, M. PERIFAN, je ne sais pas si vous avez souvent été vous promener au cimetière du Père-Lachaise, au cimetière de Charonne, au cimetière de Belleville. Je peux de toute façon vous assurer d'abord que je n'ai absolument aucun problème à présenter cette délibération, que je m'en réjouis même. Ce sont des espaces qui sont extrêmement singuliers, je suis d'accord avec vous. Effectivement, la relation autour de la mort, autour de nos morts est quelque chose d'intime. Et toutes les activités qui ont été choisies seront respectueuses de ces moments, elles ont été choisies en fonction de la singularité de ces espaces. Quand on est dans une ville aussi dense que Paris et qu'on a la chance dans le 20<sup>e</sup> d'avoir trois cimetières qui représentent des espaces effectivement de biodiversité, des espaces où on est en plein air, des espaces où on voit le ciel, où on peut être sous les nuages, sous la pluie, il est absolument important que la Ville et la Municipalité imaginent des façons non pas d'en profiter puisque c'est un mot que je n'aime pas beaucoup, mais de pouvoir y vivre aussi des moments plus heureux, plus apaisés que les moments où on vient enterrer nos morts. Et je vous le répète, toutes les activités qui ont été choisies ont été choisies en fonction de ce respect indispensable et qui est au cœur de l'activité des cimetières. Donc, ne vous inquiétez pas, ce que je vous ai cité, ce sont les noms des associations, si vous aviez bien écouté ce que je vous ai expliqué ensuite. Il ne s'agit pas de faire des jeux de chaises musicales, c'est l'association qui s'appelle Les Chaises Musicales. Et, je vous le répète, les activités qu'elle propose, c'est une promenade musicale et commentée rendant hommage aux personnalités inhumées. Ça n'a rien de dégradant, de folichon ou d'irrespectueux.

### **Mme CALANDRA**

Avant de donner la parole à M. VON GASTROW, je me permets juste d'indiquer qu'il y a régulièrement dans ces cimetières et notamment au Père-Lachaise des visites guidées et commentées par des guides touristiques qui commentent tombe après tombe avec des anecdotes parfois d'ailleurs un peu croustillantes sur les personnes enterrées, que ceux qui connaissent la tombe de M. Victor NOIR sauront de quoi je veux parler. Et il y a aussi, je le rappelle, par exemple, pour bien connaître un petit village qui s'appelle Dannemois, quand les admirateurs, les fans de Claude FRANCOIS viennent à Dannemois sur la tombe de Claude FRANCOIS, ils chantent ces tubes régulièrement. Donc, ce n'est pas forcément irrespectueux, au contraire ! Je veux dire que le cimetière du Père-Lachaise est à lui seul un concentré incroyable de l'histoire de la France et de l'histoire de Paris et des gens viennent du monde entier pour s'incliner devant les tombes. Et nous souhaitons donner l'occasion d'ailleurs aussi aux Parisiens qui sont souvent ceux qui connaissent le moins bien leurs propres monuments, de pouvoir découvrir l'histoire de leur ville à travers ces monuments. Mais on veillera à ce que ça ne soit pas, vous avez raison, M. PERIFAN, c'est avant tout un lieu de deuil et de recueillement, on veillera à ce que ça ne soit pas sous une forme irrespectueuse.

M. VON GASTROW et ensuite M. PERIFAN.

### **M. VON GASTROW**

Oui, Madame la Maire. Je souhaitais effectivement intervenir parce que pour moi, je considère qu'en fait, ces lieux n'ont pas attendu l'action de la Ville et pour avoir, en fait, aussi un caractère, pas seulement de lieu où on pleure ces morts, comme le dit M. PERIFAN, mais aussi de lieu de vie et de toute la profondeur de ce que peut être la vie dans sa relation avec les morts parce que ce n'est pas forcément les morts de sa famille qu'on vient honorer quand on va dans le cimetière du Père-Lachaise. Pour mémoire, je signalerai à M. PERIFAN que par exemple, beaucoup de monde vient au monument à Oscar WILDE et qu'il s'est créé un usage de mettre des petits papiers à cet endroit-là. Voilà, il y a des usages qui se créent, il y a des gens qui viennent aussi sur la tombe de Jim MORRISON... Donc, il y a déjà des choses qui se passent spontanément dans ces cimetières. Ce sont des cimetières où on dépasse le cadre simplement de cimetière de quartier, mais où il y a aussi des gens, des personnalités de l'histoire de la France et du monde. Ce ne sont pas simplement des lieux de recueillement, ce sont des lieux de vie un peu particuliers, bien sûr, parce qu'il y a le rapport direct avec la mort, mais, par exemple, se moquer comme j'entends un peu de la part de M. PERIFAN, des promenades mettant en valeur la biodiversité, je regrette, le cimetière du Père-

Lachaise ait le plus grand espace vert de Paris intramuros. Et effectivement, au niveau de la biodiversité, il se passe des choses très intéressantes qui méritent qu'on le mentionne et qui méritent qu'effectivement, les gens puissent en avoir connaissance. Donc, en plus, pour en finir, ce qui doit être intéressant dans ce que nous a dit Mme Florence de MASSOL, c'était justement les associations, et pour en connaître certaines, notamment Mémoire Nécropolitaine, je sais qu'il s'agit d'associations tout à fait sérieuses et qui ne vont pas faire du *zing boum boum*, qui ont vraiment l'idée de prendre la question de la mort et de la relation des vivants avec la mort tout à fait au sérieux et de dépasser simplement le simple stade de l'affliction tout à fait compréhensible pour effectivement aller à autre chose qui peut-être peut nous permettre de nous comprendre mieux nous-mêmes.

### **Mme CALANDRA**

Merci. M. PERIFAN et Mme HAZAN.

### **M. PERIFAN**

Désolé, là très franchement, je trouve vos arguments de moins en moins convaincants et je suis en train de me dire : « Mais quelle est l'hurluberlue bobotesque qui nous a sorti cette idée au cabinet de Mme HIDALGO ? » C'est quand même hallucinant ! Et quand je vous entends, Mme de MASSOL, vous parlez d'un programme alléchant. On a l'impression d'être devant le menu d'un restaurant gastronomique. Attendez, on est dans un cimetière. Et ce n'est pas une question de, je ne l'ai pas dit, je pense que ces activités sont très respectueuses des morts. Il n'a jamais été dans mon propos de le dire. Mais simplement, imaginez la cohabitation entre des gens qui viennent et qui sont dans une souffrance et dans une affliction, qui vont essayer de faire leur deuil, de se recueillir sur la tombe d'un de leurs proches, et à côté, d'avoir une animation. Je me dis, mais : « Où est-ce qu'on est allé chercher ça, en fait ? Est-ce que c'est ça le monde nouveau ? » Je me dis, attendez, il n'y a pas besoin d'essayer d'imaginer des choses... Voilà, non, mais la réalité, elle est là. Parce que ça va être exactement ça ! Ça va être, si je vais pleurer la tombe de mon épouse et qu'à côté, je vois des gens qui commencent effectivement à chanter une chanson ou à faire des activités, quelles qu'elles soient, je ne suis pas certain que cette cohabitation va bien se passer. On aurait pu peut-être imaginer différemment, de se dire : il y a des heures, en fait, où le cimetière va être réservé effectivement à des personnes qui viennent pleurer leur mort, et à d'autres périodes, mais c'est le problème de faire cohabiter. Je vous emmènerai peut-être un jour, quand vous aurez lancé cette activité, pour voir comment ça se passe et je ne suis pas sûr que ça se passe très bien. Et quand je parle de respect, je pense que ceux viennent pleurer leur mort se demanderont si on les respecte quand à 3 m à côté d'eux, il y aura des gens qui font des activités, tout aussi intéressantes et passionnantes qu'elles soient. Je vous remercie.

### **Mme CALANDRA**

Je vous remercie. Mme HAZAN.

### **Mme HAZAN**

Moi, je ne ferai pas de trait d'humour sur cette délibération, mais je me sens touchée évidemment puisque mon caveau de famille se trouve au Père-Lachaise. Donc personnellement, je me sens touchée puisque le caveau de ma famille se trouve au Père-Lachaise et beaucoup de mes amis. Donc, il n'y a pas que des personnages célèbres, c'est sûr. Il y a beaucoup de manifestations actuellement déjà existantes au Père-Lachaise, beaucoup de personnalités, mais il y a aussi des gens lambda comme tout un chacun, et c'est vrai que moi, je trouve que ça va être très dérangent, et on a beaucoup de mal à se recueillir quelquefois. Donc, ça me gêne énormément.

### **Mme CALANDRA**

Écoutez, alors comme vous le savez, le Père-Lachaise n'est pas sous l'autorité de la Maire du 20<sup>e</sup> arrondissement. C'est un équipement dit parisien. Ce que je m'engage à faire, c'est à veiller, nous allons regarder avec Mme de MASSOL, à ce que ce qui va se passer dans ce cimetière respecte le deuil des personnes qui viennent se recueillir sur la tombe. Mais je rappelle que régulièrement, nous-mêmes nous sommes au Père-Lachaise pour des commémorations comme le 11 novembre, nous sommes au Père-Lachaise pour la Journée de la Déportation et nous-mêmes, nous parlons, nous

prenons la parole devant des tombes et nous croisons à la fois des personnes en deuil et nous croisons des touristes très nombreux déjà présents dans le cimetière. Jusqu'à présent, ces cohabitations se sont plutôt, j'ai l'impression, bien passées. Moi, je veillerai à ce que ça continue, mais je redis une chose, c'est une délibération parisienne et c'est une décision effectivement sur un équipement parisien.

Mme de MASSOL, et après, on va passer au vote.

### **Mme de MASSOL**

Je vais juste rajouter quelque chose parce qu'à vous entendre, je pense qu'il y a un élément qui vous a échappé, c'est que le Printemps des Cimetières, c'est une journée par an, une journée par an. Oh, M. PERIFAN, voyons ! Une journée le 26 mai.

### **Mme CALANDRA**

Donc on veillera à ce que cette journée se passe bien. On fera nos prescriptions pour la journée en question.

*Après consultation des membres, la délibération est adoptée.*

**2018 DFPE 89 : Subvention (144 038 euros) et avenant n° 2 à l'association Halte-Garderie Les Poussins d'Annam (20<sup>e</sup>) pour la halte-garderie (20<sup>e</sup>). Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure.**

### **Mme DUCHAUCHOI**

En fait, je voulais, si vous le permettez Madame la Maire, de parler des quatre délibérations puisque du coup, il y a quatre délibérations DFPE. Ce sont des subventions aux associations. Vous savez qu'il y a les crèches municipales et les crèches associatives avec lesquelles on travaille beaucoup en partenariat. Et je voulais en profiter aussi pour vous préciser que, parce que ça doit vous remonter aux oreilles, nous sommes en période d'attribution, comme on dit, et peut-être juste, pour pas qu'il y ait d'ambiguïté, on va mettre un petit peu les choses au clair. Il y a des réunions d'information aux familles qui ont lieu tous les mois, tous les mois et demi, donc, les familles peuvent aller aux réunions d'information aux familles qui se déroulent en mairie avec les professionnels de la DFPE. Elles peuvent aussi prendre rendez-vous en permanence, si elles ont besoin de donner des informations complémentaires à leur dossier. Donc, il y a déjà une pré-commission sociale où on travaille avec la PMI. Il y a eu des pré-commissions et il y aura des commissions au mois de mai, au mois de juin. On les fait suffisamment tôt pour que les familles puissent avoir le temps d'anticiper en juin suite aux désistements et on refait septembre-octobre. Alors, on va attribuer entre 600 et 800 places dans le cadre de prochaines commissions du mois prochain. Donc, si vous avez des familles qui ont besoin de retours, les familles qui ont une place sont prévenues très rapidement de façon à ce qu'elles puissent anticiper. Il faut savoir que, mai et juin, on attribue forcément beaucoup plus de places, mais qu'on réserve aussi des places pour les enfants à naître l'été, de façon à ce qu'on ne soit pas dans un système de malchance : si votre enfant né en juin, vous êtes obligé d'attendre l'année d'après. Sachant que peut-être, Frédéric, on verra quand on annoncera ça, qu'on se rassure, mais il y a des ouvertures pour la rentrée de gros établissements qui vont faire aussi du bien au 20<sup>e</sup> et pour les prochaines attributions, nous, on a le temps d'avoir des certitudes sur les dates d'ouverture. En tout cas, c'étaient les informations que je souhaitais vous donner pour éviter que les gens soient mécontents ou m'écrivent. Voilà puisqu'en ce moment, 30 mails par jour, ça devient compliqué à gérer. Donc, il y a des outils qui existent. Donc, ils se tournent vers ces outils-là.

### **Mme CALANDRA**

Alors, je voulais saluer, moi, le travail remarquable que fait Mme DUCHAUCHOI, dont je rappelle que comme beaucoup d'élus présents ici ce soir, elle est salariée par ailleurs, et qu'elle mobilise du temps en plus pour son travail d'élue. Et je voulais dire que le 20<sup>e</sup> arrondissement dans la petite enfance, comme d'ailleurs dans le domaine de la culture, a été précurseur, alors que nous étions très notoirement sous dotés en places pendant longtemps, mais je rends hommage à Mmes ZILBERG et CALVO avant Mme DUCHAUCHOI qui se sont battues pour qu'on puisse disposer d'équipements supplémentaires. Et moi-même, je n'ai pas ménagé mon temps. Et aujourd'hui, on est dans une phase un peu paradoxale parce qu'on a des établissements qui ferment pour cause de travaux de

restructuration, d'agrandissement et, comme vous le savez, on ne peut pas maintenir des enfants dans les structures si on a des travaux lourds. Mais d'autres établissements vont ouvrir, assez importants. Et à terme, le 20<sup>e</sup> arrondissement améliorera très nettement par rapport à il y a une dizaine d'années sa situation de pénurie chronique de places pour la petite enfance. Et je rappelle que nous souhaitons maintenir des familles à Paris en général, dans le 20<sup>e</sup> en particulier, et notamment des familles parmi les plus modestes et que c'est un outil surtout pour les familles monoparentales. Les systèmes de garde collective sont un outil extrêmement important.

*Après consultation des membres, la délibération est adoptée.*

### **Mme CALANDRA**

Mme DUCHAUCHOI, nous avons bien entendu votre appel. Donc, diffusez l'information qu'il y a des réunions d'information pour les parents et que ce n'est pas en accablant l'adjointe de mails qu'on obtient plus vite une place en crèche.

**2018 DPE 11 : Convention de partenariat avec le SYCTOM sur ses dispositifs de soutien à la mise en œuvre du PLPDMA parisien.  
M. Mohamad GASSAMA, Mme Kathy CARIME-JALIME rapporteurs.**

### **Mme GUHL**

Oui, Madame la Maire, chers collègues. Je profite de cette délibération pour mettre l'accent sur ce plan local de prévention et de réduction des déchets parce que nous n'avions pas eu l'occasion de l'examiner en novembre lorsqu'il était passé en Conseil de Paris, il n'avait pas été étudié ou présenté en délibération en arrondissement. Je voulais simplement vous le présenter. Donc, c'est un plan qui concerne la réduction de nos déchets, c'est-à-dire, tout ce qui va avant la collecte et qui nous oblige aujourd'hui à un objectif de réduction de 10 % de nos déchets entre 2010 et 2020. C'est l'objectif national qui est fixé et que nous avons repris à notre compte. Et c'est le troisième plan de réduction des déchets que nous menons à l'Hôtel de Ville ; les deux autres ayant été des plans de réduction, dont l'objectif a été atteint : - 7 et - 6 % pour les précédents. Il n'en reste pas moins que nous produisons beaucoup encore trop de déchets. En 75 ans, nous avons doublé notre volume de déchets : 488 kg en 2016, c'est encore beaucoup trop et nous devons baisser d'ici à 2020, pour atteindre nos objectifs, de 17 kg, nos déchets, par année. Ça, c'est un objectif qui est assigné à chaque Parisien, 17 kg de déchets en moins par an. Pour ce faire, nous avons mis en place ce plan de prévention des déchets qui concerne principalement cinq gisements de déchets : les emballages, les déchets alimentaires, malheureusement beaucoup de gaspillage alimentaire à Paris, plus à Paris que dans n'importe quelle autre ville de France, les papiers, les journaux, les magazines, les textiles que l'on retrouve encore trop souvent dans la poubelle et dans la poubelle classique, donc, qui partent à l'incinérateur au lieu d'être recyclés, mais aussi les déchets occasionnels. Bref, je voulais juste vous dire que nous avons un plan local de prévention de réduction des déchets avec une trentaine d'actions associées qui a été voté au mois de novembre dernier et dont d'ailleurs la Mairie du 20<sup>e</sup> a déjà bénéficié puisqu'une des actions menées récemment par Mohamad GASSAMA, par la distribution des lombricomposteurs aux ménages, était donc une des actions contenues dans ce plan.

### **Mme CALANDRA**

Merci beaucoup, Mme GUHL, et vous avez absolument raison d'attirer notre attention sur ce sujet. Donc, j'avais l'inscription aussi de M. PERIFAN.

### **M. PERIFAN**

Merci, Madame la Maire, chers collègues. Mme GUHL, j'aimerais partager votre enthousiasme et adhérer à votre vision très optimiste de la situation. Je vous rappelle juste que Paris part de très loin. Nous avons, je crois, un taux de tri des déchets qui ne dépasse pas 16 %, alors que 75 % des déchets que nous produisons peuvent être valorisés. L'argument de la Ville est souvent le même. L'habitat parisien rend le déploiement des bacs de tri complexe, alors que seuls 15 % des immeubles parisiens ne permettent pas d'avoir l'ensemble des poubelles qui permettraient effectivement de faire du tri. La Ville de Paris sollicite le concours du SYCTOM, alors qu'elle dispose de ressources excédentaires en matière d'enlèvement des ordures. Je vous rappelle simplement qu'elle perçoit

499 millions d'euros de recettes au titre de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, que l'enlèvement des ordures ménagères, des déchets lui coûte 420 millions d'euros. C'est donc pratiquement 80 millions d'euros de trop perçu. Par ailleurs, je vous rappelle que la régie municipale compte encore 35 % de bennes au diesel en 2016, je ne sais pas quels sont les chiffres pour cette année, alors que les prestataires de collecte ont interdiction d'y recourir depuis 2014. On a encore là l'impression que c'est : « Fais ce que je dis et pas ce que je fais. » Pour cette raison, nous allons quand même voter pour ce plan. Nous avons voté le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés en novembre, mais je pense qu'on peut faire vraiment des efforts et qu'il ne s'agit pas simplement d'avoir des bonnes intentions. Je vous remercie.

### **Mme CALANDRA**

Je vous remercie. Alors, M. GASSAMA et Mme CARIME-JALIME. Après, je vous redonne la parole, Mme GUHL. M. GASSAMA, allez-y.

### **M. GASSAMA**

Oui, merci de me donner la parole. Effectivement, c'est un sujet qui est très important pour le 20<sup>e</sup> et je voulais vous féliciter collectivement et les habitants aussi dans l'ensemble, dans la mesure où entre 2015 et 2016, nous avons eu - 1,2 % de déchets produits par l'ensemble de la collectivité, des habitants et du 20<sup>e</sup>. Donc, ça prouve que par une vraie pédagogie, sensibilisation sur ces sujets, on peut arriver à des résultats et les résultats parisiens sont effectivement enrichis par ce qu'on fait dans le 20<sup>e</sup>. Effectivement, il y a eu une distribution de lombricomposteurs le 31 mars dernier qui a plutôt bien marché et je remercie même celui qui a fait la formation des habitants, qui était vraiment... M. SIN, effectivement, qui était plutôt très pédagogue et faisait bien passer le message : comment utiliser ces lombricomposteurs. Je vous invite aussi à être présent à l'occasion de Belleville plus durable qui aura lieu le 23 mai où on va aussi présenter donc tout ce que l'on fait en termes de valorisation des déchets, de tri des déchets. Auparavant, c'était la mairie du 11<sup>e</sup> et la mairie du 20<sup>e</sup> qui étaient précurseurs dans ce domaine-là. Et là, on a entraîné avec nous le 10<sup>e</sup> et le 19<sup>e</sup>. Donc, le Grand-Belleville va pouvoir participer à cette belle opération. Et puis, il y a aussi, la journée du grand nettoyage le 9 juin à laquelle j'invite vraiment tous les habitants, les associations à venir participer. C'est vraiment, je pense, là tout le sens de ce qu'on dit à chaque fois : la propreté est l'affaire de tous. C'est vraiment les habitants, les associations, nous, les élus qui feront qu'effectivement, cette propreté et notre production de déchets en sera que plus réduite. Donc, il y a aussi deux actions que l'on a menées et à gérer deux ouvertures, c'est la ressourcerie de la rue des Rigoles qui permet aux habitants d'amener tout un tas d'objets et de pouvoir les valoriser. Il y a aussi la recyclerie à la Porte de Montreuil qui fait un travail remarquable en termes de collecte de ce qu'on appelle le mobilier, le petit ménager. Toutes ces actions-là procèdent à cette réduction des déchets et surtout à notre consommation et à comment on produit moins ces déchets au niveau d'une ville comme Paris. Mais je le dis aussi, et là le SYCTOM signe cette convention avec Paris, on ne pourra aussi réussir cet objectif qu'à l'échelle aussi de la grande métropole parisienne et c'est, je pense, un des axes sur lesquels on doit travailler collectivement et sur lequel je suis en train de mener une réflexion aussi importante. Je ne vais pas être plus long. Je salue cette convention et j'exhorte tous les habitants du 20<sup>e</sup> à faire en sorte qu'elle soit une réussite pour les dix années qui viennent jusqu'à 2020. Merci beaucoup et donc un vote favorable pour cette délibération.

### **Mme CALANDRA**

Merci, M. GASSAMA. D'ailleurs, la distribution de lombricomposteurs était un tel succès qu'on a eu des réclamations de gens qui l'avaient loupée et qui en voulaient encore. Mme GUHL, rapidement.

### **Mme GUHL**

Oui. Je vous confirme qu'y compris au niveau parisien et sur tous les arrondissements, la distribution de lombricomposteurs est un succès absolu. Je pense que nous allons devoir fortement augmenter le nombre distribué et envisagé pour cette année. Non, je voudrais répondre à M. PERIFAN qui confond deux choses. Alors, je ne sais pas si c'est intentionnel ou non, donc, je vais le préciser : la réduction des déchets, c'est effectivement la réduction des déchets avant que commence le travail de tri auquel vous faites allusion lorsque vous dites : « Il y a 17 % de tri aujourd'hui à Paris, 16,5 %. » Vous avez raison de donner ce chiffre. Ce chiffre est juste, mais la réduction des déchets, ça arrive en amont. Ce

sont les déchets que l'on évite, car le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas et c'est d'ailleurs le moins cher à traiter. Donc, ce plan concerne cette phase amont où en fait, on ne génère pas de déchets. Pour répondre à votre question maintenant puisqu'elle était double sur la question du tri, vous avez raison, nous sommes à 16,5 % de déchets triés aujourd'hui pour les Parisiens, 16,5 % de déchets recyclés, un peu plus de 80 % de déchets incinérés et 2,5 % de déchets enfouis. Il faut avoir le courage de regarder ces chiffres en face. Et nous avons ce courage-là, vous avez raison, mais je tiens à dire quand même que le tri sélectif des déchets a été mis en place après 2001, c'est-à-dire lorsque M. DELANOE est arrivé au pouvoir et qu'avant 2001, rien n'avait été fait en la matière. Nous avons donc depuis maintenant 15 ans, 16 ans réussi à avoir un certain niveau de tri et de recyclage de déchets qu'il nous faut sans aucun doute améliorer. Et nous y avons largement travaillé durant cette mandature, en particulier par la collecte sélective dans le 2<sup>e</sup> et le 12<sup>e</sup>, car il faut sortir les déchets de nos poubelles pour mieux les valoriser. C'est une problématique qui existe particulièrement dans les grandes villes et c'est pour ça que je dis que je sens que ce n'est pas forcément tout à fait honnête de votre part de présenter le sujet comme ça. Enfin, il me semble. Mais simplement, ce plan de réduction des déchets, c'est la phase amont, celle où on ne produit pas le déchet. Quant à ce qui concerne le financement et les ressources, bien entendu que le SYCTOM est un de nos partenaires, c'est notre syndicat de traitement des déchets. Et à ce titre, il a aussi tout un programme de prévention qui est valable et utilisable pour toutes les collectivités qui composent le SYCTOM. Il est donc bien normal puisque nous contribuons à hauteur de plus 30 % du SYCTOM que nous y ayons droit également.

### **Mme CALANDRA**

Et pour achever de vous répondre, M. PERIFAN, c'est la présidente de la RIVP qui parle, là. Nous travaillons avec Antoinette GUHL, Mao PENINOÛ et les bailleurs sociaux à la pédagogie, mais aussi l'organisation matérielle du tri dès la cuisine. Et moi, j'ai demandé à ce que la RIVP réfléchisse à livrer désormais des cuisines prééquipées de bacs parce que souvent, pour les gens, la problématique, c'est d'avoir la place dans leur cuisine, et souvent, les cuisines parisiennes sont petites, d'avoir la place et puis entre nous soit dit, les poubelles sélectives, ce n'est pas non plus les moins chères des poubelles, donc d'avoir des bacs déjà livrés avec la cuisine. Alors, c'est en train d'être réfléchi par Paris Habitat, la RIVP, Élogie-SIEMP, etc. Ça n'a l'air de rien, mais ce sont des sujets un petit peu techniques parce qu'il faut que la couleur des bacs soit cohérente avec la couleur des bacs en bas de l'immeuble. Il faut que les bacs de l'immeuble ne gênent pas, enfin, soient en nombre, qu'ils puissent être physiquement sortis par les gardiens de l'immeuble parce que s'il y a aussi peu de bacs de tri dans les immeubles, c'est parce qu'aussi, il y a des résistances. Parfois les gardiens disent : « Mais nous, ce sont des troubles musculo-squelettiques de sortir plus de bacs, on ne peut pas sortir à l'infini plus de bacs ». Et je rappelle aussi que souvent sur nos petits trottoirs, quand vous avez un immeuble qui sort beaucoup de bacs pour être pris par les camions, ça encombre le trottoir, ça crée des problématiques de fouilles parfois dans les bacs, etc. Donc, ce sont vraiment des choses qui amènent à des réflexions qui sont quasiment à mener résidence par résidence parce que vous ne travaillez pas la même chose dans des résidences immenses où vous allez avoir des très gros bacs avec des locaux dimensionnés pour les installer, des bacs de tri et tout, et des résidences beaucoup plus petites, des copropriétés, etc. où il y a juste un tout petit local ou une petite cour, mais parfois même pas et où on a un problème d'où les mettre. Mais cela dit, tout ça, on y travaille. Il faut améliorer notre performance et il faut améliorer la pédagogie, et je rappelle, Mme HERRERO ne pouvait pas être là ce soir, qu'il y a une pédagogie qui est faite auprès des enfants dans nos écoles aussi pour leur apprendre le plus en amont possible ces préoccupations, le tri, comment on trie, etc. Mais en tout cas, c'est un sujet, on a du travail pour encore au moins 20 ans sans problème. En attendant, avant que la Ville de Paris ne se mette à distribuer des poules qui sont le meilleur outil de réduction des déchets en amont, je vais vous consulter sur cette délibération.

*Après consultation des membres, la délibération est adoptée.*

**2018 DASCO 24 : Subventions (1.008.409,19 euros) et conventions annuelles d'objectifs pour les projets d'animation mis en œuvre dans les écoles publiques au titre des Temps d'Activités Périscolaires. M. Alexandre LE BARS rapporteur.**

**M. PERIFAN**

Merci, Madame la Maire. Je suis désolé parce que j'ai l'impression d'être beaucoup intervenu ce soir. La sobriété de mes collègues m'a surpris. Je devrais vous consulter avant de déposer mes demandes de délibération. Si j'avais su qu'il y en avait aussi peu, j'aurais fait plus sobre aussi. Alors, je vais faire très court. Simplement, Madame la Maire, sauf erreur de ma part, dans le tableau qui détaille en fait les ateliers et les subventions par association, je crois qu'on n'en précise pas les écoles et, a minima, les arrondissements dans lesquels les ateliers sont organisés. Je crois que vous, vous avez émis un avis sur les associations qui œuvrent dans les écoles, donc, vous avez ce tableau. Est-ce qu'il serait possible peut-être de nous transmettre le tableau qui lie les activités en fait aux écoles ? Merci, Madame la Maire.

**M. LE BARS**

Oui. Alors, à question brève, réponse brève. Bien évidemment, nous avons ces informations puisque l'appel à projet précisément découle des projets d'école. Donc, il n'y a aucun problème. L'information existe et moi, je vous la transmets dès demain ou après-demain ou en tout cas dans quelques jours.

**Mme CALANDRA**

Voilà, ce sont des échanges comme je les aime. Donc, nous vous transmettons bien volontiers cette information, M. PERIFAN.

*Après consultation des membres, la délibération est adoptée.*

**Mme CALANDRA**

Alors, mes chers collègues, si je ne me trompe pas, nous avons mis en débat et adopté toutes les délibérations sur lesquelles il y avait des inscriptions.

**2018 DAC 26 : Subventions (1.312.000 euros) et avenants à conventions avec les lieux de création et de diffusion du 20<sup>e</sup> arrondissement. Mme Nathalie MAQUOI rapporteure.**

**2018 DAC 41 : Subventions (834.000 euros), avenants à convention et convention avec des associations de création et de diffusion de la danse. Mme Nathalie MAQUOI rapporteure.**

**2018 DAC 135 : Subventions (14.000 euros) aux associations Glassbox et L'Entre Prise (11<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup>). Mme Nathalie MAQUOI rapporteure.**

**2018 DAC 300 : Subvention (22.000 euros) à l'association Musique Ensemble XXe (20<sup>e</sup>). Mme Nathalie MAQUOI rapporteure.**

**2018 DAC 376 : Subventions (10.000 euros) à deux associations organisant des manifestations littéraires. Mme Nathalie MAQUOI rapporteure.**

**2018 DAC 740 : Convention avec Paris Habitat fixant les règles de remboursement des charges de chauffage de la bibliothèque Assia Djébar (20e). Mme Nathalie MAQUOI rapporteure.**

**2018 DAE 78 : Constructions et réhabilitations d'immeubles d'activités (10<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>, 16<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup>) - Garantie d'emprunts à la RIVP et convention. M. Hamidou SAMAKE rapporteur.**

**2018 DAC 431 : Subventions (20.000 euros) à sept associations historiques. Mme Colette STEPHAN rapporteure.**

2018 DAC 438 : Subvention (2.000 euros) à l'association Belleville, un esprit de Paris. Mme Colette STEPHAN rapporteure.

2018 DLH 33 : Réalisation 41-43 rue Pixérécourt (20<sup>e</sup>) d'un programme de construction d'un logement social (1 PLA-I adapté) par HSF. Mme Colette STEPHAN rapporteure.

2018 DLH 120 : Renouvellement de garantie accordée par la Ville de Paris, pour la réalisation d'un programme de 26 logements sociaux (26 PLA-I) 5 rue Houdart (20<sup>e</sup>), par ÉLOGIE-SIEMP. Mme Colette STEPHAN rapporteure.

2018 DAC 502 : Subventions (3.150 euros) à trois associations d'anciens combattants et comités du Souvenir localisés dans les arrondissements de Paris. M. Thierry BLANDIN rapporteur.

2018 DAC 510 : Subvention (8.000 euros) et convention avec l'association Les Pas Sages des Vignoles (20<sup>e</sup>). M. Thierry BLANDIN rapporteur.

2018 DLH 82 : Réhabilitation Plan Climat Énergie de 79 logements 41-43, rue Pixérécourt (20<sup>e</sup>) par la société d'HLM « l'Habitat Social Français » (hsf). - Octroi de garantie. Mme Kathy CARIME-JALIME rapporteure.

2018 DLH 126 : Réalisation 98-102 rue des Orteaux, 45-47 rue de la Croix Saint-Simon, 32-34 rue des Rasselins (20<sup>e</sup>) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Énergie de 307 logements sociaux par la S.N.I. Mme Kathy CARIME-JALIME rapporteure.

2018 DDCT 38 : Approbation de la convention Régionale de Développement Urbain entre la Ville de Paris et la Région Île-de-France. Mme Virginie DASPET rapporteure.

2018 DDCT 68 : Subventions (341 500 euros) à 63 associations pour le financement de 65 projets sur les quartiers populaires parisiens. Appel à projets Citoyenneté, Laïcité et Valeurs de la République 2018. Mme Virginie DASPET rapporteure.

2018 DDCT 71 : Subventions de 286 700 euros à 48 associations porteuses de 61 emplois d'adultes relais en quartiers populaires. Mme Virginie DASPET rapporteure.

2018 DDCT 72 : Subventions (63 100 euros) à 9 associations œuvrant dans les quartiers populaires pour le portage des Fonds de Participation des Habitants (FPH). Mme Virginie DASPET rapporteure.

2018 DDCT 73 : Subventions (20 000 euros) à 8 associations œuvrant dans les quartiers populaires pour le soutien aux conseils citoyens. Mme Virginie DASPET rapporteure.

2018 DAE 185 : Subventions (111.000 euros) et conventions avec 3 associations dans le cadre de la mise en œuvre du projet du budget participatif. Mme Florence de MASSOL, M. Hamidou SAMAKE rapporteurs.

2018 DDCT 70 : Mise en œuvre du projet «Agir en faveur de la vitalité associative des quartiers populaires» voté au Budget Participatif parisien : rénovation et aménagement de huit locaux associatifs (652 092 euros). Mme Florence de MASSOL, Mme Virginie DASPET rapporteures.

2018 DFPE 91 : Subvention (96 784 euros) et avenant n° 2 à l'association Métramômes (20<sup>e</sup>) pour la crèche parentale (20<sup>e</sup>). Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure.

2018 DFPE 130 : Subvention (15.551 euros) et avenant n°2 à l'association Crèche Parentale Farandole (20<sup>e</sup>) pour la crèche parentale (20<sup>e</sup>). Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure.



**2018 DFPE 138 : Subvention (73 595 euros) et avenant n°2 avec l'association Les Apaches des Vignoles (20<sup>e</sup>) pour la crèche parentale (20<sup>e</sup>). Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure.**

**2018 DJS 70 : Subventions (149.000 euros) et conventions pluriannuelles d'objectifs avec 9 associations sportives locales (20<sup>e</sup>). M. Epency EPARA EPARA rapporteur.**

**2018 DJS 168 : Gratuité d'utilisation pendant l'été 2018 du bassin-école du centre sportif Louis-Lumière (20<sup>e</sup>) et de la baignade dans le bassin de La Villette (19<sup>e</sup>). M. Epency EPARA EPARA rapporteur.**

**2018 DJS 148 : Subvention (60.000 euros), au titre de la jeunesse, et avenant à convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association Les Hauts de Belleville (20<sup>e</sup>). Mme Charlotte LAURENT rapporteure.**

**2018 DPSP 01 : Subventions (264 280 euros) à 76 associations et SCIC, dont 16 avec convention, dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances au titre de l'année 2018. Mme Charlotte LAURENT rapporteure.**

**2018 DASCO 23 : Lycées municipaux - Subventions d'équipement (341 873 euros) et subventions pour travaux d'entretien (35 062 euros). M. Alexandre LE BARS rapporteur.**

*Après consultation des membres, les délibérations sont adoptées.*

**4. Délibérations du Conseil départemental non soumises à vote et sans débat, pour information du Conseil d'arrondissement :**

**2018 DASCO 08-G : Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires (55 694 euros), subventions (318 333 euros) et subventions pour travaux (463 630 euros).**

**2018 DASES 38-G : Subventions (427 500 euros) accordées à sept associations organisant des accueils de jour à destination de personnes en situation de grande exclusion – Conventions.**

**2018 DASES 125-G : Subvention (4.000 euros) et convention avec la FASTI (20<sup>e</sup>).**

#### **Mme CALANDRA**

Nous passons à présent à l'examen des vœux inscrits à notre ordre du jour tel qu'il a été approuvé au début de notre Conseil.

#### **5. Vœux**

**V-CQRPL-01 : Vœu du Conseil de Quartier Réunion Père-Lachaise relatif à la création d'un conseil local du handicap.**

#### **Mme de MASSOL**

Donc, ce vœu du conseil de quartier Réunion Père-Lachaise propose la création d'un conseil local du handicap. Il constate effectivement l'absence d'un tel conseil dans le 20<sup>e</sup>. Il constate également le nombre important de bénéficiaires d'une allocation handicap dans le 20<sup>e</sup>, puisqu'il y a 3 277 personnes qui reçoivent cette allocation au titre de handicap, et puis il constate aussi le grand nombre d'associations et de lieux d'accueil spécialisés basés dans notre arrondissement. Et c'est pour cela que ce conseil de quartier souhaite la création d'un conseil local du handicap, une instance participative et consultative qui pourra ainsi être à l'écoute des associations et des habitants concernés par tous les types de handicap, qui pourra également répondre à leurs préoccupations et élargir le débat au-delà du seul domaine de la santé mentale qui fait déjà l'objet d'un conseil dans le 20<sup>e</sup> arrondissement.

### **Mme CALANDRA**

Alors, Mme EL AARAJE qui est donc en charge de cette délégation et qui travaille quotidiennement sur les sujets, est-ce que vous pouvez nous éclairer au fond ?

### **Mme EL AARAJE**

Alors, bonsoir à toutes et tous. Merci de me passer la parole et je vais vous répondre effectivement sur ce vœu sur le fond. Sur le principe, la création d'un conseil local du handicap, oui, pourquoi pas ? En revanche, je pense qu'avant d'envisager cette création, il conviendrait peut-être d'avoir un temps d'échanges préalable autour de la question, à la fois de la pertinence et des besoins puisqu'effectivement, le 20<sup>e</sup> abrite un conseil local de santé mentale qui est une instance prévue dans le cadre de la loi, qui est une possibilité donnée aux collectivités de pouvoir organiser un certain nombre de réflexions et de concertations autour des problématiques de santé mentale. Tous les arrondissements n'en ont pas. Le CLSM du 20<sup>e</sup> arrondissement est un des premiers CLSM qui a été créés à l'échelle de Paris et est extrêmement actif et regroupe un grand nombre effectivement de partenaires, de professionnels de santé, d'établissements de soin ou d'associations d'usagers qui y participent. Dans le cadre de ce conseil local de la santé mentale, c'est vrai qu'on a l'occasion d'aborder à la fois les problématiques inhérentes aux questions de santé mentale, mais plus globalement, les questions de structuration de l'offre de soin à l'échelle de l'arrondissement. Pourquoi est-ce qu'on a étoffé un petit peu les problématiques qui sont abordées dans le cadre de ce CLSM ? C'est parce que c'est l'occasion de réunir un grand nombre de partenaires et de professionnels de santé ou d'associations d'usagers pour échanger avec eux autour des problématiques à la fois de santé mentale, mais aussi d'accès aux soins, mais aussi d'accès au droit, mais aussi d'organisation des politiques de santé à l'échelle de l'arrondissement. Ce que je veux dire par là, c'est qu'un conseil local, qu'il soit de santé mentale ou du handicap, je ne voudrais surtout pas opposer les deux parce que je ne pense pas que ce soit un axe d'approche qui soit pertinent ou efficace pour l'une ou l'autre des thématiques, l'objectif d'un conseil local, c'est de réunir des acteurs, de créer de la concertation et d'échanger ensemble pour essayer de structurer une offre, une politique à l'échelle d'un territoire, en l'occurrence à l'échelle de notre arrondissement. Dans le cadre particulier des problématiques de santé mentale, l'existence du conseil local de santé mentale sur le 20<sup>e</sup> en tant que tel, je pense, mériterait peut-être juste un petit éclairage pour comprendre l'implantation qui a été la sienne et pourquoi est-ce qu'il a aussi bien fonctionné sur le 20<sup>e</sup> ? C'est qu'historiquement parlant, sans rentrer forcément dans des débats très techniques, le 20<sup>e</sup> est structuré autour de trois secteurs de psychiatrie puisque contrairement à la santé tout court, la psychiatrie est organisée en secteurs, bref, et que dans le 20<sup>e</sup>, il y avait trois secteurs. Ces trois secteurs, historiquement parlant, n'étaient pas forcément très en lien et ne travaillaient pas forcément ensemble. Donc, via ce CLSM, ça nous a permis de créer de la concertation et de la coordination autour des secteurs. Et ça s'est beaucoup élargi depuis. Donc, avoir un conseil pour le principe, je ne suis pas sûre que ce soit une approche qui soit vraiment efficace, en tout cas à l'échelle d'un arrondissement comme le nôtre. Donc, vous évoquez dans votre vœu le fait que certaines mairies ont un conseil local du handicap, c'est vrai. Le 20<sup>e</sup>, à ce jour, n'en a pas, ça n'empêche pas qu'il puisse en avoir à l'avenir, mais a contrario, certaines mairies à l'échelle de Paris n'ont pas de conseil local de santé mentale. Donc, pour le coup, l'un n'empêche pas l'autre et ce n'est pas parce qu'il y a un CLSM qu'il doit y avoir un conseil local du handicap et vice versa. Ce que je vous propose peut-être, c'est que nous puissions échanger ensemble autour des propositions qui sont les vôtres en tant que conseil de quartier. Je vous propose l'organisation d'une réunion de concertation à la mairie qu'on vous propose d'organiser dans le courant du mois de juin. L'occasion pour nous d'échanger autour des problématiques que vous évoquez et qui sont réelles puisqu'il est vrai qu'on a l'occasion d'échanger avec un certain nombre d'associations notamment sur les problématiques d'accessibilité qui, dans certaines rues du 20<sup>e</sup>, et le 20<sup>e</sup> étant par ailleurs un arrondissement assez pentu, peut poser un certain nombre de problèmes. Je vous propose qu'à l'occasion de cette réunion, on puisse échanger autour des préconisations qui sont les vôtres et qu'à l'issue de cette concertation, nous avisions à ce qu'il convient de faire. Soit on part sur le principe de mettre en place un conseil local du handicap, ce qui ne nous pose absolument pas de problème dans le 20<sup>e</sup>, et à ce moment-là, on vous propose de représenter ce vœu au nom du groupe Socialiste et Apparentés à l'occasion du Conseil d'Arrondissement soit du mois de juin, si on a l'occasion de faire notre réunion avant. Je crois que la date, c'est le 20 juin, il me semble, soit au Conseil d'Arrondissement suivant qui, me semble-t-il, est celui du mois de septembre.

## **Mme CALANDRA**

Alors, je vous remercie. Donc, je vais dire un mot sur ce sujet. Comme vous l'avez compris, le 20<sup>e</sup> arrondissement est un arrondissement particulièrement sensible à la question du handicap. D'abord et symboliquement, enfin pas que symboliquement parce que c'est aussi une situation réelle, je pense que nous sommes le seul Conseil Municipal de France à compter deux élus porteurs de handicaps visuels dans notre enceinte. Donc, nous sommes particulièrement adaptés et habitués à ces problématiques. Nous avons une mairie qui, en tant que bâtiment, est totalement accessible à tous les types de handicap et depuis plusieurs années. Nous avons fait un travail effectivement avec le CLSM déjà ancien sur la question des maladies et handicaps mentaux et nous travaillons avec la Ville de Paris actuellement d'arrache-pied sur tous les plans Ad'AP, c'est-à-dire l'adaptation de la Ville aux personnes porteuses des différents handicaps et notamment de tout ce qui est le bâtimentaire dépendant de la Ville, le scolaire, les bâtiments municipaux, les espaces verts, etc. Nous travaillons sur la question de l'inclusion des enfants porteurs de handicaps. Mme DUCHAUCHOI y veille particulièrement dans les établissements de petite enfance, Alexandre LE BARS y veille particulièrement dans les établissements scolaires. Je rappelle que nous nous sommes portés volontaires pour accueillir la classe d'enfants autistes qui est au sein de la maternelle Surmelin dans laquelle nous nous sommes rendus d'ailleurs à plusieurs reprises avec Alexandre LE BARS et que Mme CLUZEL, secrétaire d'État, a visitée récemment. Et cette classe qui s'appuie sur un CESAD fait un travail remarquable pour l'inclusion d'enfants autistes. Et je rappelle également que dans pratiquement toutes les écoles du 20<sup>e</sup> arrondissement, que ce soit les maternelles ou les élémentaires, il y a des enfants porteurs de handicaps au sein des classes, et d'ailleurs, dans la classe de mon fils, par exemple, et depuis longtemps, mais dans sa crèche également. Donc, je dirais qu'on a fait un travail dans ce domaine, déjà on a beaucoup avancé. Pour autant, il y a une situation, la France est un pays très retardataire en matière d'inclusion de personnes porteuses de handicaps. Il y a plusieurs problèmes qui se posent. La Ville de Paris et je pense que Mme EL AARAJE vous exposera cela en se rendant devant le conseil de quartier Réunion Père-Lachaise, la Ville de Paris vient de revoir son plan – et alors, à chaque fois, le nom m'échappe – j'appelle ça de détection précoce, mais c'est le plan de dépistage primaire – je ne sais plus comment ils appellent ça exactement. Donc déjà, il faut que nous améliorions, même si les médecins de PMI de protection maternelle infantile sont excellents dans la ville de Paris, il faut qu'on améliore la détection le plus en amont possible chez les nourrissons du handicap. Ensuite, là où on est les plus faibles, c'est la prise en charge par des instances adaptées. Le 20<sup>e</sup> arrondissement manque de places en CAPP et en CMP, notamment pour les enfants et les adolescents. Donc ça, c'est vrai que dans le diagnostic, on doit développer cette capacité de prise en charge. On a une faiblesse, et c'est là que c'est le plus criant pour les adultes, jeunes adultes, adultes, il y a un problème énorme d'accueil en France, mais encore une fois, là aussi dans le logement social, les lois récentes, nous avons considérablement amélioré l'adaptation des logements à l'accueil des différents types de handicap, et ensuite, tout le travail sur le grand âge et le fait d'adapter des logements, de permettre à des gens de rester à la fois chez eux avec le plus d'autonomie possible, compte tenu de leur handicap. Donc, vous voyez que ce sont de très nombreux et très lourds chantiers à porter qui impliquent des investissements publics et privés, parce qu'on ne fera pas uniquement avec de l'investissement public, de très grande ampleur. Donc, je ne suis pas sûre effectivement qu'un simple conseil du handicap permette de résoudre toutes ces questions. Il sera utile s'il est fait avec les professionnels en réseau et si ce Conseil est un lieu utile pour eux et pour nous, et pour nos habitants porteurs de handicaps. C'est-à-dire qu'il ne faut pas que ce soit une instance qui existe pour exister, il faut que ce soit une instance utile. Et ça, ça nécessite, comme l'a dit Mme EL AARAJE, un certain nombre de conditions. Et donc, il faut qu'on les examine avec vous.

M. VON GASTROW et après, on va passer au vœu suivant. Allez-y.

## **M. VON GASTROW**

Oui, Madame la Maire. Je tenais à intervenir à ce point du débat pour rappeler que lorsque j'avais en charge la délégation des personnes handicapées, cela fait déjà quelques années, j'avais lancé l'espace d'échanges handicap du 20<sup>e</sup> arrondissement. Et en fait, effectivement, il ne s'agit pas, je crois, et je pense que c'est aussi peut-être dans l'idée du conseil de quartier Père-Lachaise Réunion, je pense qu'il ne s'agit pas de rajouter une instance de plus pour le plaisir de rajouter une instance de plus. Quand j'avais fait l'espace d'échanges handicap 20<sup>e</sup>, mon idée, c'était d'avoir un lieu de rencontre entre les institutions, les associations et également des personnes qui étaient volontaires, personnes touchées par le handicap directement ou à travers des personnes, leurs enfants ou

quelqu'un de leur famille, afin qu'émerge autre chose, d'autres sujets parce que souvent, quand nous menons une action publique, effectivement, nous sommes un peu dans certains rails. C'est-à-dire qu'effectivement, sur le handicap, on pense tout de suite à la question de l'accessibilité et on a raison parce que c'est vraiment un grand sujet et qu'on n'est vraiment pas encore au bout du travail à accomplir, mais souvent, il y a des choses qui échappent et que peut-être, un conseil local du handicap saurait faire apparaître. Par exemple, c'est quand même de la part des, justement, directement des personnes handicapées qu'est venue la question des femmes par rapport au handicap. Et là, je veux rendre hommage à une grande dame qu'était Maudy PIOT qui est venue plusieurs fois ici, dans la mairie du 20<sup>e</sup>, qui a créé l'association Femme pour le Dire, Femme pour Agir, et qui a fait émerger ce thème que, malheureusement, quand on pense à handicap, on pense souvent à un homme, et qu'il y avait aussi toute une thématique par rapport à la femme en situation de handicap. C'est un exemple, mais c'est peut-être dans ce sens-là peut-être qu'un conseil local du handicap pourrait apporter un plus à l'action publique que nous menons. Donc, je note avec un grand intérêt la proposition de Mme EL AARAJE, et je pense que j'essayerai de me libérer aussi ce jour-là en juin, c'est ça ? Pour pouvoir participer à ce moment et effectivement faire avancer un peu cette question.

### **Mme CALANDRA**

Merci beaucoup. Mme EL AARAJE.

### **Mme EL AARAJE**

Oui. Alors, juste très brièvement pour répondre effectivement, ma réponse a été un petit peu lacunaire. Il y a un certain nombre de choses qu'on n'a pas l'occasion d'évoquer ce soir, d'où l'importance de cette réunion de concertation que je vous propose au mois de juin. Madame la Maire l'a évoqué effectivement, il y a un énorme travail qui est fait sur les questions de santé mentale et de handicap liées à la question de santé mentale, mais j'y reviendrai un peu plus longuement quand on se verra au mois de juin. Effectivement, je pense que notre approche, vous avez raison, M. VON GASTROW, n'est pas uniquement basée sur les questions d'accessibilités, même si on a l'occasion de les aborder. J'en veux pour exemple la réunion qu'on avait organisée avec M. Renaud MARTIN autour de la question de l'aménagement de la voirie et où un certain nombre d'associations d'usagers porteurs de handicaps avaient été invitées. Était présente à cette réunion aussi, par exemple, la RATP qui était venue nous exposer les problématiques et les solutions qu'elles proposaient dans le cadre de l'accessibilité des bus où il y avait un certain nombre de problèmes, par exemple, sur la rue des Pyrénées et où on avait assez longuement échangé avec à la fois les usagers, mais aussi avec les services pour essayer de trouver des solutions ; par exemple, avec Mme de MASSOL sur le square Casque d'Or où on avait aménagé avec l'association Handi Libre d'ailleurs, que vous évoquez dans votre vœu, des bacs accessibles aux personnes en fauteuil roulant. Ces bacs avaient été installés et financés par la mairie d'arrondissement, par ailleurs, pour permettre aux personnes porteuses de handicaps et en fauteuil roulant de pouvoir jardiner avec des bacs qui étaient à hauteur. Je ne serai pas beaucoup plus longue, il y a beaucoup d'exemples qu'on pourrait donner. Et ce que je vous propose, c'est qu'on en échange plus longuement dans cette réunion qu'on convoquera au mois de juin. Ce que je propose aussi, c'est que du coup, du côté du conseil de quartier, si vous le souhaitez, on peut aussi organiser une réunion au sein du conseil de quartier pour échanger autour de ces problématiques-là. Et dans tous les cas, on prend la tâche ensemble et on prépare cette réunion ensemble en amont si ça vous convient.

### **Mme CALANDRA**

Je vous remercie. Donc, le pôle démocratie locale organisera une réunion avec le conseil de quartier Réunion Père-Lachaise sur cette question et on invitera bien sûr tous ceux qui souhaitent y participer et notamment M. VON GASTROW. Je vous remercie.

**V20-2018-099 : Vœu du groupe Démocrates, Progressistes et Écologistes du 20<sup>ème</sup> arrondissement portant sur l'évolution du protocole d'arrivée du Tour de France sur l'avenue des Champs Élysées.**

**M. LE BARS**

Oui, nous proposons ce vœu, car il est temps de notre point de vue d'en finir avec cette tradition que nous considérons d'un autre âge de remise de trophée par des « hôtesse » sur les podiums du Tour de France et en particulier sur le podium des Champs Élysées parce qu'il nous concerne plus directement en tant qu'élus parisiens. Et donc, d'associer la Ville de Paris à cette survivance du passé, d'autant que les choses commencent à bouger dans d'autres sports et sur d'autres épreuves cyclistes majeures, je pense notamment au Tour d'Espagne ou à la Formule 1. Donc, c'est donc selon nous le moment d'agir et de proposer ce vœu. Il me semble important que notre ville soit exemplaire et je suis convaincu que sa prise de position, si ce vœu est adopté, sera de nature à faire évoluer les choses, car notre ville capitale est la seule ou l'une des seules à pouvoir engager une discussion d'égal à égal avec ASO puisque bien évidemment, les préfetures et sous-préfetures qui se battent pour obtenir une étape du Tour de France ne vont pas entrer dans cette discussion avec ASO puisque le rapport de force n'est clairement pas en leur faveur. Donc, je pense que c'est à Paris d'engager cette discussion avec la société du Tour de France pour que les choses évoluent d'abord à Paris et puis, je l'espère, mais ça, ça me regarde, moi, dans les autres villes étapes, car je pense que le Tour de France a besoin de Paris tout autant que Paris a besoin du Tour de France puisque leurs deux images sont associées à ce moment de juillet. Et je pense que c'est par des symboles de ce type qui sont de formidables leviers, car vus par des millions de téléspectateurs et téléspectatrices que l'on peut faire petit à petit évoluer l'image des femmes et, in fine, l'égalité femme-homme. C'est pour ça que je vous invite à voter ce vœu.

**Mme CALANDRA**

Je vous remercie, M. LE BARS. M. EPARA EPARA.

**M. EPARA EPARA**

Merci, Madame la Maire. J'ai une double attitude vis-à-vis de ce vœu : une qui consiste à être positif, évidemment, d'après ce que vient de dire M. LE BARS, et une autre, et je dirai plus tard, pas négative, mais surtout qui ne permet pas de mettre en avant ce que nous faisons dans le 20<sup>e</sup>. Frappé par les évolutions de leur société, le métier d'hôtesse est sur la sellette. En témoigne la dernière décision récente de la Formule 1 d'en finir avec les – comment ils les appelaient déjà ? – *grid girls*. Vous voyez ces femmes chargées de tenir le drapeau des pilotes. La question est donc posée de savoir pendant combien de temps ces hôtesse résisteront encore sur les compétitions sportives. Leur présence est de plus en plus contestée et difficile à justifier, car jugée sexiste, rétrograde et dégradante pour l'image de la femme. L'autre argument en faveur de la disparition des hôtesse est le harcèlement sexuel. On sait que des cas d'agression sexuelle ont été rapportés dans le cyclisme. Le dernier en date, c'est la polémique provoquée par le cycliste Peter SAGAN sur le Tour de France, quand il a pincé le derrière d'une hôtesse sur le podium du Tour de France. Alors, ma petite nuance, c'est que j'aurais souhaité intervenir pour mettre un accent particulier sur la promotion et le développement du sport féminin, comme nous le faisons dans le 20<sup>e</sup> arrondissement avec des clubs comme le Paris Lady Basket, le PSC, le FC Paris 20<sup>e</sup>, les Dégommeuses, qui ont permis et qui permettent encore aujourd'hui aux jeunes filles de nos quartiers de pratiquer du sport dans différentes... Alors, d'accord pour l'évolution du protocole avec l'arrivée du Tour de France, mais comme disait Marinette, je ne suis pas sûr de notre poids sur l'organisation du Tour. Mais ils peuvent ne pas trop apprécier d'être présentées comme ringardes. Alors, pour cela, toute solution qui permet de remplacer les hôtesse par d'autres formules en signe de mixité et d'égalité est la bienvenue. Quant à la proposition de les remplacer par les sportifs et les sportives médaillées, je préférerais qu'ils soient issus de nos quartiers populaires.

Alors, le groupe Socialistes et Apparentés votera quand même pour ce vœu qui, pour moi, à la rigueur est un vœu qu'on doit présenter au Conseil de Paris. Je vous remercie.

**Mme CALANDRA**

Je vous remercie. M. PERIFAN.

### M. PERIFAN

Merci, Madame la Maire. Je voudrais, M. LE BARS, qu'on aille peut-être plus loin. Pourquoi ne pas proposer que le Tour de France devienne mixte ? Je trouve ça choquant qu'il n'y ait que des hommes qui courent. Ça résoudrait le problème à l'arrivée puisque si c'est une femme qui gagne, ça sera peut-être un homme qui remettra les fleurs.

### Mme CALANDRA

Bien ! Allez, au-delà de cette boutade, je vous consulte.

*Après consultation des membres, le vœu est adopté.*

**Vœu "aucun enfant à la rue", déposé par les élu-e-s du groupe Démocrates, Progressistes et Écologistes du 20<sup>ème</sup> arrondissement.**

### Mme CARIME-JALIME

Merci, Madame la Maire. Mes chers collègues, bonsoir. Donc, au regard de la convention internationale des droits de l'enfant, nous rappelons à travers ce vœu que tous les enfants doivent être traités de manière égale. En effet, ce vœu met en lumière la situation des enfants issus des mêmes communautés qui ne sont pas scolarisés, des enfants qui ne semblent pas être protégés comme les autres enfants. Il me paraissait important de vous rappeler ici quelques principaux droits de l'enfant : le droit d'être protégé contre toute forme de discrimination en raison de sa race, de sa religion, de son origine et de son sexe, le droit à une alimentation suffisante et saine, le droit d'être soigné, de bénéficier de soins et de traitement adapté à l'âge, le droit à l'éducation, le droit de jouer, de rire, de rêver, le droit d'accéder à l'information, d'exprimer son avis et d'être entendu, le droit d'être protégé de la violence et de l'exploitation. La situation des enfants diffère selon les arrondissements. Il ne s'agit pas ici d'être pour ou contre tel ou tel acteur de la Ville, mais il s'agit bien là d'améliorer une situation inacceptable. Ce vœu propose trois actions bien définies que sont : une meilleure coordination entre la Ville et le Département, un meilleur suivi à travers la création d'un groupe de travail et, enfin, la mise en place d'un protocole pour qu'aucun enfant à la rue, tous à l'école. Voter favorablement pour ce vœu, mes chers collègues, c'est voter pour l'intérêt supérieur de l'enfant. Je vous invite donc à voter ce vœu en vous remerciant.

### Mme KELLER

Merci. Chers collègues, la question des enfants à la rue est une question grave qui ne souffre ni confusion ni approximatif ni amalgame. Or, je suis extrêmement désolée de découvrir à la lecture de ce vœu que l'ensemble de ce que je viens de dire est présent à la fois dans le flou, l'approximatif et les amalgames. La réalité de la situation des enfants que vous décrivez dans ce vœu est effectivement une réalité bien sombre et qui nécessite qu'on y apporte des réponses à la fois professionnelles, précises et qu'ils soient dotés également de moyens.

Sur la question du problème des enfants qui sont hébergés et qui donc n'ont pas la possibilité d'avoir un logement pérenne et qui sont trimbalés d'hôtels en hôtels, de centre d'hébergement en centre d'hébergement, qui parfois ne trouvent pas d'accès dans un hôtel proche du département de Paris, il y a d'abord comme évidente réponse, et d'ailleurs Mme VERSINI le répète assez souvent et interpelle l'État à ce sujet avec la Maire de Paris, c'est qu'il y a deux problèmes fondamentaux qui, un, est la question de la saturation de l'hébergement d'urgence qui est dénoncée, premièrement, et deuxièmement qu'il y a un problème énorme qui est celui de l'accès au droit. Les familles qui n'ont pas accès au logement social sont les familles qui n'ont pas de papiers et que donc, le principal problème d'énormément d'enfants qui sont nés sur notre territoire, mais dont les parents n'ont pas accès au droit au logement social, c'est extrêmement important. Donc là, sur la question de l'hébergement, il y a une réponse de l'État à obtenir. Deuxièmement, dans le vœu, vous ne l'avez pas dit dans votre propos, mais à la lecture du vœu, vous amalgamez la question des mineurs non accompagnés à la question des enfants d'une certaine communauté, alors qui n'est en plus pas citée telle quelle, mais à qui pense-t-on ? Est-ce que vous pensez aux familles des pays de l'Est qui vivent une situation de non-droit dans leur pays et qui effectivement font de la mendicité dans nos rues, mais dans ce cas-là, il faut le dire et il y a une question spécifique de ces familles-là pour lesquelles il y a des dispositifs. Est-ce que le mot communauté ne renverrait pas justement à ce problème de

discrimination ? Et je vous fais grâce de votre honnêteté à ce sujet, vous en parlez dans votre propos, je ne comprends pas. Il y a ensuite une réalité qui est celle des dispositifs. Alors, je suis désolée, je vais dire quelque chose de simple : peut-être qu'il faudrait plus souvent que les réunions de réseaux solidarité que j'anime voient des élus qui s'intéressent à la question des enfants, mais la question de la protection de l'enfance ne dépend pas de la Mairie, mais du Département. Donc, quand il s'agit de trouver une meilleure cohérence entre mairie et département, je suis désolée, c'est une compétence transférée au département qui est une compétence qui appartient au département et pour laquelle la mairie d'arrondissement en tant que telle n'a qu'un pouvoir, et heureusement, pour lequel j'agis, un pouvoir de coordination de ces dispositifs. Donc, il faut parler du dispositif tel qu'il existe exactement. L'unité d'assistance aux sans-abris qui a été créée par la Ville de Paris, donc, Ville et Département de Paris est une unité qui s'occupe non pas, qui s'occupe en plus des associations qui sont citées dans le vœu et des PSA, des mineurs qui seront accompagnés avec leur famille. Et donc, ce dispositif existe. Sur l'amalgame aussi que vous faites sur la question des demandes : à qui s'adresse cette demande ? L'État, je vous l'ai dit, est responsable de questions qui sont liées à l'hébergement d'urgence, à la scolarité puisque même si ce sont les communes qui inscrivent les enfants et qui permettent leur scolarité, le droit à la scolarité est un droit national. Alors justement, parlons des communes qui refusent l'inscription des enfants. Ce n'est pas la Ville de Paris. La Ville de Paris, elle scolarise des enfants qui sont aux marges de la capitale, qui vivent effectivement dans des camps, en particulier dans le nord de Paris dans le département de Paris et pour lesquels les communes refusent l'inscription des enfants, alors même que ce sont des enfants qui sont nés sur leur territoire et qui habitent, certes dans des conditions indignes pour la plupart, mais qui y habitent. Et la Ville de Paris accueille et subventionne des dispositifs à la fois au sein de son département, mais également, des camions-écoles qui interviennent dans des camps avec des enseignants qui sont des enseignants détachés auprès d'associations. Quant à l'école, pour finir, évidemment qu'il y a une scolarisation obligatoire de ces enfants. Après, il faut qu'elles puissent s'effectuer dans de bonnes conditions. Et c'est là toute la question qui est posée et pour laquelle on ne peut pas renvoyer à des familles qui sont trimbalées d'un centre à un autre, d'un département à un autre la seule responsabilité de la scolarité de leurs enfants à partir de six ans et bientôt, si j'ai bien compris, à partir de trois ans. C'est effectivement à l'État de donner les moyens d'accueillir ces enfants de cette communauté en particulier, mais de tous les enfants de la République.

Alors moi, je suis vraiment fâchée de découvrir qu'on puisse parler comme ça de la situation des enfants des rues sans savoir quels sont les dispositifs qui existent actuellement, mais également sans voir que la question de la parentalité, elle est aussi fondamentale sur la question de l'accès à l'école et de l'accès au droit pour ces enfants. Quand on demande dans le vœu que, si je reprends les termes, qu'on puisse avoir une sorte de dossier d'information complet des situations. Mais la situation d'une famille qui est suivie par un travailleur social, elle est connue de façon confidentielle par le travailleur social. Il faut établir un lien de confiance avec cette famille. Et quand il y a un enfant en danger et pour le coup, le Département de Paris a fait énormément de signalements d'enfants à la rue parce qu'enfant en danger en situation de mendicité, c'est la justice qui protège les enfants qui est saisie et c'est au procureur de la République de poursuivre. Et effectivement, les travailleurs sociaux du Département de Paris mettent à l'abri, et on en a beaucoup dans notre arrondissement, non pas qui vivent à la rue, mais qui y sont accueillis parce que nous avons le centre d'accueil d'urgence à la Porte des Lilas qui est un centre qui accueille des enfants qui ont été sortis de la rue, non pas pour être enlevés à leur famille, mais pour être protégés. Donc moi, je trouve que pour l'ensemble de ces raisons et d'autres qui seront sûrement énoncées par d'autres personnes qui interviendront avec moi, j'appelle à ne pas voter ce vœu.

### **Mme CALANDRA**

Bien. Alors, M. GLEIZES a demandé la parole.

### **M. GLEIZES**

Oui, Madame la Maire. Oui, ce vœu est très gênant puisque l'exposé oral ne correspond pas du tout à ce qui est écrit. Donc, je ne reviendrai pas sur ce que dit Mme KELLER sur les questions d'amalgame, mais là, on est totalement dans une position schizophrénique assez étonnante. On a le parlementaire dans M. BARGETON et une loi asile qui est en train donc d'être votée, nous savons que le droit des enfants est attaqué, notamment celui qui est en famille puisque donc, le ministre de l'Intérieur est en train, M. COLLOMB est en train d'adapter les centres de rétention pour accueillir des enfants. Voilà l'état où on en est aujourd'hui. Après, les questions d'amalgame sont gênantes. Donc oui,

M. BARGETON, donc, il faut bouger la loi, notamment sur le fait qu'il faut donner plus de moyens aux départements. Vous savez qu'il y a un enjeu sur les mineurs isolés et savoir s'ils vont être de compétence nationale ou rester compétence départementale, comme ça a été dit par Mme KELLER. Oui, est-ce qu'il y a des moyens qui vont être donnés pour accueillir donc les mineurs isolés ? Voilà, on a un problème donc de mauvais accueil des mineurs isolés aujourd'hui, en France. Et le problème, ça vient de l'État et ça vient du ministre de l'Intérieur. Il y a une confusion entre la justice, le social et la police de plus en plus flagrante sur ces questions. Et après, bien sûr, si on fait une analyse du texte en lui-même, ce texte n'est pas votable en l'état vu les contradictions qu'il y a à l'intérieur et surtout l'amalgame. C'est gênant de mélanger des catégories qui ne relèvent même pas de la même juridiction. Donc, on est vraiment très gêné par un vœu. Ce vœu est à réécrire.

### **Mme CALANDRA**

Alors, je souhaiterais personnellement dire un mot. Premièrement, je pense que ce sujet mérite absolument d'être évoqué. Et je le dis aussi à Mme KELLER qui travaille sur ce sujet et ayant cette délégation pour la mairie du 20<sup>e</sup>, moi aujourd'hui, comme Maire d'arrondissement, je ne suis absolument pas satisfaite, mais absolument pas satisfaite de la façon dont ça se passe entre les services sociaux effectivement du Département, encore que je rappelle qu'il y a une réforme à l'œuvre actuellement de rassemblement des services sociaux, du CASVP et de la DASES. Donc, c'est un tout petit peu plus compliqué que d'évacuer par une phrase : ce sont les services du département parce que nous avons parfois d'autres types de personnels qui sont amenés à en connaître, et on a surtout, et c'est une question qui s'est posée très récemment, et pas plus tard qu'aujourd'hui, hier, avant-hier, les assistantes sociales scolaires dans les écoles, alors je ne parle pas là uniquement des enfants à la rue, je parle de la protection de l'enfance d'une façon générale, je ne suis pas satisfaite de la façon dont la coordination et le travail est fait au sein des services sociaux avec nous. Je le dis. Et on ne peut pas en permanence faire taire les débats en disant : c'est de l'ordre de la confidentialité et les élus, ou je ne sais pas qui, n'ont pas à en connaître, parce que par ailleurs, les élus sont responsables, notamment les conseillers de Paris qui sont conseillers du Département donc sont responsables du sort des enfants en danger aux termes de la loi. Alors, je le dis, il y a des choses, il y a des marges de progrès à faire. Pour ce qui est des enfants à la rue, il y a effectivement des situations très diverses. Donc moi, je vais m'abstenir sur ce vœu, et je vais dire pourquoi. Parce que je pense qu'il est bien de soulever le sujet, il est bon de l'évoquer, il est bon d'en parler entre élus et il est bon de le traiter. Mais ce vœu est effectivement très maladroitement rédigé. Et la problématique des enfants à la rue, alors il y en a plusieurs, il y en a une que nous avons évoqué avec la Maire de Paris, Mme Colombe BROSSEL, le procureur de la République et le préfet de police dans les réunions que nous faisons régulièrement qui est la question des enfants qui sont utilisés dans le cas de mendicité à la rue, et j'imagine que ce vœu fait référence entre autres à cela et c'est cela dont on parle en parlant d'une certaine communauté, des enfants sont utilisés et la décision qui a été prise et à la demande entre autres de la Maire de Paris, mais aussi du procureur de la République, c'est que ces enfants, dans ces cas-là, soient retirés à leurs parents, placés sous la protection du Département de Paris. Et c'est ce qui est fait de façon de plus en plus systématique. Après, il y a des enfants à la rue parce que les familles ne trouvent pas de lieux d'hébergement. Il y a des enfants à la rue effectivement parce que des familles se retrouvent expulsées pour défaut de paiement de loyers et notamment dans le privé puisque nous, nous évitons au maximum ces situations quand nous sommes bailleurs, etc. Donc, ce sont des situations très diverses qui concernent soit la protection de l'enfance, soit l'aide sociale, enfin, les travailleurs sociaux du département d'une façon générale aussi, la mairie du 20<sup>e</sup> et la Ville de Paris dans son travail sur le logement, dans son travail sur l'hébergement d'urgence, dans le travail sur l'accueil. Si ce sujet mérite d'être évoqué, je le dis, le vœu, pour moi, n'est pas du tout le bon outil pour évoquer ces sujets. Et ce qu'il faut, c'est demander un travail de fond entre la Ville de Paris, les mairies d'arrondissement, et je le dis, j'ai moi demandé ce travail à la Maire de Paris lors du déjeuner des maires d'arrondissement que nous avons eu, il y a quelques jours, j'ai demandé à ce que ce travail soit fait parce que je le redis, je suis très insatisfaite de la situation aujourd'hui, et notamment de la qualité de nos échanges avec certains travailleurs sociaux. Alors, M. HOCQUARD a demandé la parole puis M. BARGETON.

### **M. HOCQUARD**

Oui, rapidement sur ce vœu parce qu'il y a déjà beaucoup d'arguments qui ont été échangés, mais je pense qu'il manque trois choses sur ce vœu qui fait que moi, je ne le voterai pas, je voterai même contre. La première chose, c'est que quand on parle des questions qui sont les questions liées aux



enfants à la rue, où est l'État ? Parce que moi, je veux bien qu'on dise que tout ça, c'est de la responsabilité des départements que simplement si les départements se tenaient tous la main et travaillaient ensemble... enfin, il y a une interpellation extrêmement forte de la part des départements, de la part de la Mairie de Paris, Département de Paris parce qu'on a quand même quelque chose qui est sur ces sujets et le vœu ne l'exprime absolument pas. Donc, il n'y a rien sur cette question-là. La question n'est pas simplement à cet endroit-là. La deuxième chose, je rappelle là aussi, ça aurait été souhaitable que le vœu puisse en parler, que sur ces questions-là, notamment les questions d'enfants à la rue, les questions de mineurs à la rue, il y a une interpellation forte de la part de la Maire de Paris en direction de l'État sur ces questions. Là aussi, je pense qu'il faut soutenir la Maire de Paris dans ce cadre-là pour faire en sorte que nous ne soyons pas simplement dans des choses où on nous demande de régler des problèmes que nous ne sommes pas aujourd'hui en capacité de régler seuls. Bien sûr qu'on a à prendre notre part sur cette histoire. Mais à un moment donné, on ne peut pas simplement le faire et, encore une fois, je le dis, il y a sur ce sujet-là et sur cette question un combat qui est mené par la Maire, une interpellation, notamment sur les questions qui sont des questions de migrants, du ministre de l'Intérieur pour pouvoir avoir pas simplement les moyens, mais que l'État mette à disposition les moyens qui puissent y avoir là-dessus. Donc, cette question-là qui n'est pas simplement une part d'ombre parce que c'est un oubli et un manquement à l'intérieur du vœu, mais ça fait aussi que c'est un manquement pour trouver des solutions sur ces questions-là. Donc voilà, je voulais rajouter quand même cette question-là par rapport au vœu et par rapport à la problématique et au problème, et je ne rajoute pas toutes les excellentes choses qui ont été dites là-dessus, à la fois par Mme KELLER et par M. GLEIZES.

#### **M. BARGETON**

Oui, Madame la Maire. Ce vœu a effectivement pour objectif de rappeler qu'il est choquant que des enfants à Paris ne soient pas scolarisés, ne soient pas suivis et que le suivi de l'enfance est bien une compétence du Département. J'entends d'ailleurs des choses assez contradictoires dans les débats ce soir, c'est-à-dire renvoyant sans cesse à l'État, ça, j'ai bien compris que tout était de la faute de l'État notamment depuis l'an dernier, et puis, en même temps, reconnaissant que c'était une dépense du Département et d'ailleurs pas des mairies d'arrondissement. Et ce n'est évidemment pas ce qui est dit. Il est fait référence aux services déconcentrés de la Ville de Paris et à l'organisation. Et Madame la Maire, vous l'avez dit, il y a une amélioration à effectuer sur le suivi de ces enfants entre le Département de Paris et les mairies d'arrondissement. Et c'est d'ailleurs ce que propose ce vœu. Je ne partage pas ce qui est dit sur le fait que ce que propose ce vœu existe déjà. Non, ça n'existe pas et vos explications le montrent très bien. C'est-à-dire qu'il n'y a pas cet outil de coordination précis que nous proposons. Alors, j'entends en même temps les remarques de Jérôme GLEIZES et de vous-mêmes, Madame la Maire, sur le fait que ce vœu devrait vraisemblablement être retravaillé parce qu'il n'est pas bien formulé. Donc moi, ce que je vous propose, c'est qu'au regard de ce qui a été dit, c'est-à-dire des explications apportées et notamment des vôtres, Madame la Maire, et des propositions aussi qui sont faites pour peut-être mieux différencier les situations et réécrire un certain nombre de points, que ce vœu puisse être déposé au Conseil de Paris par mon groupe en ayant été réécrit, tenant compte des différentes remarques. La proposition que je fais pour ma part c'est qu'il ne soit pas maintenu dans ce Conseil d'Arrondissement, mais ça me paraît très simple de le dire et de s'en tenir au fait de dire : « Tout est de la faute de l'État » puisque votre intervention, les interventions précédentes revenaient à dire de trois manières différentes que finalement, ce qu'il fallait faire, c'était purement et simplement interpellier l'État. Ça ne me paraît pas si simple et je pense qu'il y a des améliorations à apporter au niveau du Département de Paris dans le dispositif. Et donc, je vous propose que nous le retravaillions et que nous le déposions au Conseil de Paris.

#### **Mme CALANDRA**

Mais je... donc, vous retirez ce vœu dans ce Conseil ? Très bien. M. GASSAMA.

#### **M. GASSAMA**

Oui, effectivement. Donc, au vu du débat et surtout des éclaircissements, et surtout, on a voulu que ce débat soit posé, nous retirons ce vœu et il sera présenté effectivement au Conseil de Paris.

### **Mme CALANDRA**

Oui, M. GLEIZES et M. SORELNONY rapidement.

### **M. GLEIZES**

Alors, ce débat est à la fois kafkaïen et ubuesque en même temps. Nous avons régulièrement quand même eu ce débat au niveau du Conseil de Paris. Le groupe Écologiste a souvent déposé des vœux par rapport à ça pour améliorer le dispositif, notamment sur les mineurs isolés, du projet qui a été voté en 2015 au Conseil de Paris par Mme VERSINI, que nous sommes personnellement en tant que groupe Écologiste en train de faire des auditions de pas mal d'acteurs sur ce sujet. Donc, on écrira nous-mêmes le vœu sur ce sujet-là. On vous le proposera et on verra si on le vote ensemble. Après, quand on voit quand même ce qui se passe au niveau du gouvernement et tout justement, je n'ai pas dit, je n'ai pas mis en porte-à-faux le fait que la Ville ne fasse pas son travail. Et d'ailleurs, nous sommes assez critiques sur le fait que la mise à l'abri qui devrait se faire ne se fait pas. Nous avons été alertés par des dossiers de RESF cette semaine. Et donc, j'espère que Monsieur le Sénateur, donc, dès qu'on aura et chaque fois qu'on aura des dossiers, on vous les apportera et vous allez nous aider à les résoudre parce qu'on a tous les jours, presque tous les jours des enfants qui sont à la rue. Là, on en a deux aujourd'hui, actuellement. Et heureusement qu'il y a eu des initiatives sur l'arrondissement pour pas qu'ils dorment dehors ; deux gamins qui sont aujourd'hui scolarisés. C'est ça la réalité aujourd'hui du 20<sup>e</sup> arrondissement. Alors, arrêtez de dire n'importe quoi !

### **M. SOREL**

Oui, je serai bref puisque le vœu va être retiré. Moi d'abord, j'ai été très surpris de voir ce vœu déposé parce que certes, tout n'est pas de la faute de l'État, mais on va dire qu'une partie, au moins, est de la faute de l'État et je pense que le tour de passe-passe qui consiste à faire croire qu'il y a des enfants à la rue essentiellement parce que le Département ne fait pas bien son boulot, pour des raisons techniques donc, je pense que l'essentiel, c'est d'abord ces enfants à la rue, ils sont à la rue parce qu'il y a des décisions politiques qui sont prises par l'État et qui fait qu'il y a une législation qui va évoluer et qui sera encore plus stricte, ça a été rappelé par Jérôme GLEIZES notamment, et je pense que c'est un tour de passe-passe que de mettre la responsabilité essentielle sur le département. On a des critiques à apporter et il y a certainement des améliorations à faire, mais pour le coup, je trouve que c'est fort de café de voir que c'est vous qui déposez ce vœu.

### **Mme CALANDRA**

Alors, pardonnez-moi, mais parce que je n'aimerais pas que les enfants soient utilisés comme balles de ping-pong entre différents groupes politiques puisque moi qui fais partie des gens qui s'en occupent quotidiennement, je voudrais rappeler que la question des enfants à la rue et des enfants en danger ne se limite pas aux mineurs étrangers isolés. Il y a des enfants à la rue tous les jours pour d'autres raisons : parce que leurs parents les ont tellement battus, comme un gosse qu'on a retrouvé, il y a quelques jours avec le poignet cassé, pieds nus dans la neige, errant dans la nuit parce qu'il avait fui son foyer familial, il était à la rue. Techniquement, qu'est-ce qu'on fait ? On le renvoie chez ses parents ? Pas ? Parce que la parentalité, dans ce cas-là, c'est compliqué, même si elle existe encore. Bref ! Les enfants à la rue, c'est cette petite fille de 4 ans qui, hier, a été trouvée par une voisine en train de se nourrir dans une supérette avec une mère visiblement délirante, dont la petite fille a dit qu'elle lui faisait peur et qui, sur mon insistance et en dépit du travail de l'assistante sociale scolaire qui allait à l'encontre de ce que je faisais, a été mise à l'abri par les services sociaux qui se sont empressés bien sûr de ne pas nous dire où, si elle allait pouvoir continuer à être scolarisée ou pas, etc. C'est ça aussi, les enfants à la rue. Alors moi, je vous le dis : ce sont des sujets extrêmement graves. J'aimerais bien qu'on arrête d'instrumentaliser ces sujets entre groupes politiques et je vais vous dire pourquoi. Parce que si vous parlez de l'État, oui, bien sûr, l'État aussi a une responsabilité, l'État, donc, différents gouvernements parce que sous le précédent gouvernement, il y avait des mineurs étrangers isolés à la rue, sous l'antépénultième gouvernement, il y avait des mineurs étrangers à la rue. Sous l'anté-antépénultième, il y avait des mineurs étrangers isolés à la rue. Il y en a toujours eu, il y en a depuis très longtemps. Je voudrais qu'on parle. On peut parler de la responsabilité d'autres États. Moi, je peux parler de la responsabilité de l'État marocain qui laisse arriver chez nous des gosses de 12 ans, des gosses de 12 ans dans un état dramatique. C'est à nous d'assumer ces mineurs marocains ? C'est à nous d'assumer des mineurs à la rue dans des États qui

ont les moyens de les prendre en charge ? Je peux parler de beaucoup d'autres choses. Alors, je vous le demande : je remercie le groupe DPE d'avoir retiré son vœu. Je considère que s'il soulève un sujet important, il était très mal rédigé. J'aimerais bien qu'au Conseil de Paris, les débats soient dignes, respectueux et qu'on puisse en ressortir un progrès pour les enfants, et souvent aussi pour leurs parents, parce que les parents qui ont des enfants à la rue, mais ils souhaiteraient qu'il en soit autrement. Ça veut dire être précis sur les différentes situations. Encore une fois, les enfants utilisés pour la mendicité, ce n'est pas la même chose que les mineurs étrangers isolés et ce n'est pas la même chose que des enfants qui se retrouvent à la rue parce que les parents n'ont pas d'hébergement. Et encore une fois, la Ville de Paris n'a pas à assumer à elle seule toute la solidarité nationale non plus, ni même toute la solidarité francilienne ; il y a des questions aussi de cet ordre-là qui se posent. Donc, la répartition de l'effort sur l'ensemble de l'Île-de-France et là, pour le coup, l'État peut nous aider effectivement, etc. Si on pouvait être dans quelque chose de productif et d'intéressant pour nous tous, je vous en serais extrêmement reconnaissante et surtout, à terme, les enfants et les services sociaux. Mais je le redis, moi je ne suis pas satisfaite de la situation telle qu'elle est aujourd'hui et je sais que la Maire de Paris ne l'est pas non plus parce que la Maire de Paris a parlé à plusieurs reprises des questions des enfants à la rue et, d'une façon générale, des enfants en danger.

**V20-2018-100 : Vœu relatif au soutien des mobilisations contre la réforme de la SNCF et la défense des services publics, déposé par les élu·e·s des Groupes Communiste-Front de gauche, écologistes, socialiste et apparenté.**

#### **Mme PRIMET**

Comme vous l'avez sans doute remarqué, il y a un mouvement social des cheminots qui se battent pour maintenir un service public de qualité à la SNCF. Il nous semble que c'est une question qui concerne l'ensemble des Parisiens, que ce soit ceux qui les utilisent, mais aussi parce que ça pose des questions y compris au niveau écologique. Donc, nous, nous proposons ce vœu pour que la Mairie de Paris soutienne et interpelle le gouvernement au sujet de la SNCF.

#### **Mme CALANDRA**

Alors, je vais rappeler ma position de principe que j'ai tenue sur plusieurs autres vœux de cette nature. Je rappelle que notre Conseil d'Arrondissement n'est ni l'hémicycle de l'Assemblée nationale ni celui du Sénat, ni un comité populaire et que nous devons nous concentrer et nous prononcer sur des sujets d'intérêt local, mais surtout sur des sujets qui sont de notre responsabilité. Et dans le 11<sup>e</sup> arrondissement, mon collègue François VAUGLIN a tout bonnement refusé d'inscrire à l'ordre du jour de son Conseil d'Arrondissement un vœu similaire qu'il a jugé comme n'étant pas d'intérêt local. Je vous invite à méditer cette question. Je sais que dans le 20<sup>e</sup> arrondissement, nous n'avons pas la même tradition, peut-être, que dans le 11<sup>e</sup>, mais enfin, un certain nombre de mes collègues commencent à prendre des dispositions. Donc, s'il n'y a pas de demandes de... ? Oui, M. GASSAMA ?

#### **M. GASSAMA**

Oui, pour ces mêmes raisons, nous ne prendrons pas part au vote sur ce vœu-là.

#### **M. HOCQUARD**

Oui, on vient de voter un vœu sur la question du Tour de France qui nous expliquait le moyen de lutter contre le sexisme. Et j'ai voté le vœu. C'était justement qu'il n'y ait plus de – vous allez me laisser finir, M. BARGETON – jeunes femmes qui viennent faire des bisous sur le podium du Tour de France parce que ça passait à la télévision, qu'il y avait des millions, et c'est vrai, c'est le troisième truc le plus retransmis dans le monde, de téléspectateurs et que ça permettrait de lutter contre la question du sexisme urbi et orbi, par contre, pour soutenir la question des cheminots qui, je rappelle, concerne les Parisiens parce que je rappelle que la question des transports, la question de la SNCF, c'est aussi les Parisiens qui utilisent ces moyens de transport, c'est aussi les Parisiens et qui peuvent aussi être victimes de la question de la grève puisqu'il y a aussi des Parisiens qui sont peut-être certainement mécontents de ça. Donc, c'est une question qui concerne des habitants du 20<sup>e</sup> arrondissement. Bien évidemment. Je ne comprends pas votre point de vue, Madame la Maire, systématiquement sur ces questions où je crois plutôt comprendre que c'est en fonction des sujets qui sont posés sur ces vœux

que ça vous arrange de dire si ça concerne les habitants du 20<sup>e</sup> ou pas les habitants du 20<sup>e</sup>, mais ce n'est pas la première fois, malheureusement.

### **Mme CALANDRA**

Alors, je rappelle que les prix du Tour de France sont remis sur les Champs Elysées à Paris et ça concerne effectivement les Parisiens. Juste un sujet, les habitants du 20<sup>e</sup> sont concernés par à peu près toutes les décisions prises par le gouvernement, comme tous les habitants de toute la France. Donc, dans ce cas-là, on n'a pas fini d'examiner des vœux dans cette enceinte. Mais bon, je dis ça, je ne dis rien. On peut débattre de tous les sujets, de toutes les décisions prises par tous les gouvernements. Je rappelle que M. DELANOE, Bertrand DELANOE, régulièrement rappelait dans le Conseil de Paris, et la Maire de Paris fait de même, Anne HIDALGO, que le Conseil de Paris ne... vous votez sur des choses sur lesquelles nous n'avons pas prise. Nous avons prise sur le Tour de France quand il se termine sur les Champs Elysées. Et comme l'a expliqué M. LE BARS, nous sommes en mesure de négocier avec la société du Tour de France, éventuellement. Moi, là-dessus, je ne sais pas en quoi j'ai prise. On peut toujours se faire plaisir. Donc moi, je ne prendrais pas part au vote non plus.

*Après consultation des membres, le vœu est adopté.*

**V20-2018-101 : Vœu déposé par Frédéric Hocquard, Lamia El Aaraje et les élu-e-s du groupe socialiste et apparenté-e-s, Raphaëlle Primet et les élu-e-s du groupe communiste, Emmanuelle Rivier, Stéphane Von Gastrow et les élu-e-s du groupe écologistes relatif à l'accueil des migrant•e•s et réfugié•e•s.**

### **M. LE BORGNE**

Merci, Madame la Maire. Chers collègues. Ce vœu a une vocation, c'est celle de rassembler et de réunir l'ensemble des acteurs engagés en faveur d'un accueil plus digne des migrants où très souvent, aujourd'hui, ce sont les ONG et beaucoup les collectivités locales, les associations aussi qui sont en première ligne pour un accueil plus digne des migrants. Nous pouvons regretter qu'en la matière, l'État marque par le projet de loi asile immigration une tonalité essentiellement répressive, notamment par le raccourcissement des délais de recours ou d'examen des dossiers, ou le rallongement, par contre, de la durée administrative ou, comme cela a été souligné par mon collègue, Jérôme GLEIZES, la question de l'internement des mineurs. Non pas que ce soit un débat simple, effectivement, la question de l'asile, la question des frontières, la question de savoir comment est-ce qu'on accueille ceci. Par contre, la manière dont est présenté le débat depuis trop longtemps et ce n'est pas le fait que de ce gouvernement, mais aussi de nombreuses décisions politiques qui n'ont pas été prises auparavant semblent indigne de la situation, indigne à l'égard des personnes que l'on accueille, indigne à l'égard des foyers de pauvreté qui se font jour, notamment je pense au Campement du Millénaire qui est apparu en l'espace de quelques semaines et qui accueille près de 2 000 personnes dans des conditions complètement insalubres malgré les efforts de la Ville de Paris. Et très souvent, face à cette situation, l'État ne prend pas ses responsabilités. Les collectivités locales, notamment Grande-Synthe, par exemple, ou Paris, sont très souvent aussi les seuls à être en mesure de remplir une mission qui appartient à l'État, à savoir l'hébergement des personnes en attente d'examen de dossier ou de régularisation. C'est pourquoi nous proposons le vote de cette convention, de cette charte de Grande-Synthe qui a essentiellement une portée symbolique, mais qui vise à réaffirmer le travail des acteurs de terrain en cette question, qui vise aussi à promouvoir un réseau de collectivités et d'acteurs impliqués sur ces questions et, enfin, qui souligne la question notamment beaucoup plus cruciale des mineurs isolés étrangers ou des mineurs non accompagnés. Par ailleurs, par ce vœu, nous demandons aussi la suppression dans le CESEDA, dans le dispositif du Code Civil relatif à l'accueil des étrangers, nous demandons la suppression du délit de solidarité pour l'ensemble, hors bien sûr l'ensemble des aides au transit ou à l'accueil qui se réalisent dans un but lucratif, mais le déni de solidarité nous semble être incompatible par rapport à la tradition d'accueil de notre pays. Je vous remercie.

### **Mme CALANDRA**

Bien. Y a-t-il des demandes d'intervention ? M. SOREL, allez-y.

### **M. SOREL**

Merci, Madame la Maire. Oui, nous allons évidemment soutenir ce vœu qui arrive à un moment très important avant la discussion à l'Assemblée de la loi COLLOMB qui va aggraver la situation pour les migrants. Il arrive aussi au moment où il y aura la fermeture de la bulle à la Porte de la Chapelle, à un moment aussi assez critique, on va dire, parce que certes, il est prévu que cette bulle soit remplacée par des centres d'accueil et d'examen de la situation, des CAES ouverts par l'État, mais on est dans une situation sur Paris qui est assez critique avec, ça a été rappelé, les 1 500, 2 000 migrants qui campent du côté de la Porte de la Villette. Et on va dire, à un moment où on sent, enfin en tout cas nous, on sent du côté de Mme HIDALGO un certain flottement sur son engagement par rapport à l'accueil des migrants, disons qu'on avait des critiques qu'on portait sur la politique de Mme HIDALGO, mais disons qu'elle avait au moins un discours qui pointait les insuffisances, discours plus clair on va dire, de la politique du gouvernement en la matière. Et aujourd'hui, on a l'impression qu'elle est beaucoup plus en retrait. Et on espère que ce vœu fera avancer les choses, mais on va dire que la problématique, aujourd'hui, c'est évidemment de pouvoir faire en sorte que les 1 500, 2 000 migrants qui se retrouvent à la Villette, qui sont essentiellement des dublinés puissent être accueillis, puissent être logés et, on va dire que rien dans les dispositifs actuels ou futurs ne permettra d'avoir ces garanties. Donc, on a des migrants à la rue, on a un gouvernement qui durcit sa politique et on a des discours qui cherchent à opposer les plus précaires, les plus pauvres de ce pays aux migrants. Voilà, je pense que c'est un calcul nauséabond aujourd'hui que font certains au gouvernement. Et je pense qu'il serait tout à l'honneur de la Ville de Paris et de Mme HIDALGO de s'opposer résolument à ce discours et à cette politique gouvernementale.

### **Mme CALANDRA**

Je vous remercie.

*Après consultation des membres, le vœu est adopté.*

**V20-2018-102 : Vœu rappelant l'engagement des élus du 20<sup>ème</sup> arrondissement pour la laïcité, déposé par le groupe Socialistes et apparentés.**

### **Mme BACHE**

Merci, Madame la Maire. Oui, nous avons été nombreux à être choqués, pour ne pas dire sidérés par les propos qui ont été tenus par le président de la République devant la conférence des Evêques. Alors, bien loin de nous l'idée de lui reprocher de s'y être rendu, de la même manière qu'il est allé au CFCM ou au CRIF. Encore faut-il que lorsqu'il y va, il se conduise comme le représentant de la République laïque que la France est constitutionnellement. En ce sens, ces propos sont déplacés puisqu'un président de la République doit être le premier garant de la Constitution. Et ces propos méritent une explication. Que veut-il dire quand il profère que « le lien », quel lien ? Entre la République et l'Église a été abîmé et en faisant d'ailleurs porter la seule faute sur l'État. A quoi fait-il vraiment allusion ? Cela nous inquiète, car nous pensons évidemment aux récentes lois qui ont été de fortes avancées sociétales et dont le moins qu'on puisse dire est qu'elles n'ont pas été soutenues par nombre de dignitaires de l'Église, certains allant même jusqu'à participer à des manifestations où il en a traité une ancienne ministre de « guenon ». Et en plus, il veut le réparer, ce lien, il veut que nous le réparions, ce lien. Quel lien ? La loi 1905 a coupé tout lien, faut-il le rappeler. Et comment il veut le réparer ? Cette prétention de réparation nous inquiète car là aussi nous voyons se profiler à l'horizon un projet de loi sur la bioéthique. Alors, on va sans doute me dire que je fantasme. Que l'on m'explique et que le président explique à tous ce qu'il a clairement voulu dire. Je ne vais pas m'étendre sur d'autres points de ce discours, sur la laïcité qui déracine la spiritualité. Outre que dans mes fonctions, je constate tous les jours l'existence d'une spiritualité laïque, ces paroles rappellent celles qui prétendaient que le curé était supérieur à l'instituteur. Et je ne parle pas non plus de la République que l'Église aurait contribué à forger. Pie X doit se retourner dans sa tombe qu'on l'accuse d'une telle vilénie. C'est quand même une sacrée réécriture de notre histoire. Quant au rôle de l'Église vis-à-vis des femmes qui avortent, des personnes homosexuelles et des familles monoparentales et en soulignant que ça me gêne quand même qu'on les mette sur le même plan, je veux surtout insister que si je n'ignore pas que des membres de l'Église sont progressistes et ouverts, on a également affaire à Civitas, de sinistre mémoire à l'hôpital Tenon et qui n'ont jamais été condamnés par l'Église de France. D'où ce vœu qui rappelle quelques principes, qui réprovoque les propos du président de la

République et qui lui demande de bien vouloir nous éclairer franchement sur leur sens. Je vous remercie.

### **Mme CALANDRA**

Bien. Alors, à titre personnel et comme je suis membre fondateur d'un groupe, Le Printemps Républicain, qui s'est exprimé mais dans une autre instance, vous savez que je ne suis pas fan effectivement des paroles du président. J'alerte juste la noble Assemblée sur le fait que quand on se bat pour la laïcité, il faut se battre pour la laïcité en tout temps, en toute circonstance et avec tous les groupes religieux. Je ne parle pas de Marinette BACHE, alors ça, certainement pas. Elle cosigné le même texte que moi pour le Printemps Républicain. Mais je le rappelle juste, la laïcité, quand on la défend, la laïcité républicaine, il faut la défendre en tout temps, en tout lieu et vis-à-vis de tous les groupes religieux qui l'attaquent. Et je rappelle qu'il y a beaucoup de religieux, enfin, de personnes ayant la foi qui sont très respectueux de la laïcité à la française. Mais tous ne le sont pas. Et notamment, j'ai des exemples précis sur ces sujets et au sein des groupes politiques concernés. Pour ma part, je ne prendrai pas part à ce vote, car je considère que ce n'est pas tout à fait non plus un débat pour cette instance.

*Après consultation des membres, le vœu est adopté*

### **Mme CALANDRA**

Alors, et j'espère que vous en toucherez un mot à Alexis BACHELAY, par exemple, sur la laïcité parce que j'ai des souvenirs vifs et récents.

**Vœu d'urgence pour la création d'un poste d'enseignant supplémentaire à l'école du 293 rue des Pyrénées, sur proposition de Laurent Sorel et du groupe « Place au peuple ! ».**

### **M. SOREL**

Nous avons été sollicités par les gens du personnel pédagogique de l'école du 293, rue des Pyrénées pour nous faire part, effectivement, des difficultés que pourraient connaître cette école à la rentrée prochaine. Donc, elle a une situation que certainement vous connaissez, c'est-à-dire que c'est une école située en REP et qui fera l'objet, dès la rentrée prochaine, d'un dédoublement des effectifs de CP. C'est une école qui a une autre particularité qui est d'avoir une classe ULIS, donc, une unité spécialisée pour l'inclusion scolaire pour les élèves en situation de handicap. Et ce que le personnel enseignant et les parents d'élèves craignent, c'est que pour la rentrée 2018, hors classe de CP, il y aurait, ils estimeraient au moins plus de 160 élèves à répartir entre six enseignants, ce qui ferait une moyenne de 27 élèves par classe hors CP. Donc, on est dans une situation qu'un certain nombre d'entre nous dénonçons depuis un moment, qui est que la mise en place du dispositif des CP 100 % réussite en éducation prioritaire, si elle n'est pas accompagnée de création de postes, risque de provoquer l'augmentation du nombre d'élèves sur les autres classes. Et c'est d'autant plus problématique que c'est dans des écoles qui se caractérisent par une importante mixité sociale et éducative et qui accueillent un nombre croissant d'enfants en grande difficulté. Donc évidemment, l'école du 293, rue des Pyrénées n'est pas la seule école concernée à Paris et dans le 20<sup>e</sup>. Et effectivement, j'ai le vœu de l'Exécutif qui est plus complet, en tout cas sur cette question parce qu'il intègre les problématiques du 291, mais aussi qui élargit aux écoles, au cas de six écoles hors REP du 20<sup>e</sup> arrondissement. Donc, il y a des vœux qui ont déjà été déposés précédemment, mais on voulait monter au créneau de nouveau pour justement relayer cette mobilisation des parents et enseignants de cette école qui ont été en délégation rectorale le 7 février, qui ont été pour ce qui est du personnel en grève, le mardi 13 février. Et donc, effectivement, on demande à ce que la Ville de Paris relaye et soutienne auprès de l'Éducation nationale le respect de son engagement sur la limitation à moins de 25 élèves par classe, ce qui risque de ne pas être le cas aujourd'hui. Donc voilà, merci, Madame la Maire.

### **Mme CALANDRA**

Alors, nous allons présenter un vœu de l'Exécutif et je tiens à dire, avant de passer la parole à M. LE BARS, que la question d'abord ne se limite pas à 293, rue des Pyrénées et que nous sommes dans un échange permanent avec l'Académie, avec le rectorat que notamment, comme je siège pour

la Ville de Paris au CDEN, j'ai eu l'occasion aussi de m'exprimer lors du dernier CDEN sur ces problématiques, mais M. LE BARS va nous expliquer ça en détail.

**V20-2018-103 : Vœu de l'Exécutif relatif à la rentrée scolaire 2018-2019 dans le 20<sup>e</sup> arrondissement.**

**M. LE BARS**

Oui, très brièvement puisque je suis bien évidemment d'accord avec la demande qui n'est pas plus de 25 élèves par classe dans les écoles de REP du 20<sup>e</sup> ni d'ailleurs. Et donc, c'est une situation, par contre, que je connais bien, d'autant que comme vous le soulignez, il y a une ULIS dans cette école, donc, c'est une raison supplémentaire pour qu'il n'y ait pas plus de 25 élèves par classe. La création des CP dédoublés a quand même été accompagnée d'une forte création de postes puisqu'il y a environ – 3 000 élèves à la rentrée prochaine, c'est une estimation, et que nous avons quand même 107 postes de plus sur Paris. Alors après, on peut juger : est-ce que c'est suffisant ou pas ? C'est un débat qu'on peut avoir par ailleurs, mais en tout cas, l'effort a quand même été assez important de la part de l'Éducation nationale. Donc, que l'on pose un vœu demandant à ce qu'il n'y ait pas plus de 25 élèves par classe dans les écoles de REP du 20<sup>e</sup> arrondissement, moi j'y suis favorable. C'est pour ça que dans notre vœu de l'Exécutif, nous reprenons dès le premier considérant votre vœu puisque là-dessus, je pense qu'il n'y a pas de différence entre nous. Et je sais que Madame la Maire qui siège au CDEN saura, au mois de juin, défendre ces écoles du 20<sup>e</sup>, notamment celles qui sont en REP pour qu'elles n'aient pas plus de 25 élèves par classe en moyenne. Et là, je ne parle pas des CP dédoublés, mais pour les classes plus classiques. Et là-dessus, on est parfaitement d'accord, d'où le vœu de l'Exécutif que j'appelle à voter.

**Mme CALANDRA**

Alors, nous avons échangé avec le DASEN 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré, M. DESTRES. Et il est très clairement, et c'est ce qui est dans ce vœu, que s'il se confirmait que les effectifs devaient être supérieurs à son attente, c'est-à-dire que si ça dépassait 25, les postes seraient rétablis dans toutes les écoles qui sont listées dans notre vœu. Donc, c'est un accord, et je fais confiance à M. DESTRES puisque j'ai eu l'occasion de travailler avec lui et y compris sous un précédent gouvernement. C'est quelqu'un de parole et nous avons une qualité d'échanges et de travail qui me fait penser qu'il respectera ses engagements. En tout cas, nous sommes très attentifs à ce que dans les classes, je dirais, hors CP dédoublés et notamment dans les écoles en REP et encore plus en REP +, les effectifs ne dépassent pas 25 enfants par classe. D'ailleurs, nous ne sommes pas attentifs qu'à cela, mais en tout cas, ça, c'est un des points durs. Donc, je vous demande de bien vouloir, si vous le permettez, retirer votre vœu et adopter le vœu de l'Exécutif qui est plus large.  
Allez-y, M. SOREL.

**M. SOREL**

Oui, donc, on retire le vœu. On sera évidemment vigilants et on votera le vœu de l'Exécutif.

**Mme CALANDRA**

Je vous remercie.

*Après consultation des membres, le vœu de l'Exécutif est adopté.*

Cela conclut notre Conseil et je vais vous donner lecture des rendez-vous qui nous intéressent dans l'avenir. Alors, je vous rappelle que nous avons la Journée Nationale du Souvenir des Victimes et des Héros de la Déportation au Père-Lachaise, le 29 avril à 10 h 30, avec le fleurissement des 18 stèles et monuments dédiés.

Le vernissage au PCB de l'exposition Willy RONIS, le 4 mai à 18 h 30.

La cérémonie de la citoyenneté, salle des Fêtes le 17 mai à 18 h 30.

La cérémonie des parrainages républicains avec RESF en salle des mariages le 18 mai à 18 h.

Les différentes commémorations de mai, le 1<sup>er</sup> mai, 8 mai, 10 mai, l'abolition de l'esclavage et les manifestations organisées par le service civique Europe autour de la semaine de l'Europe.

La première balade verte le vendredi 13 avril, soit demain, le rendez-vous est à 14h devant l'église Saint-Germain-de-Charonne avec l'agence de l'écologie urbaine et Florence DE MASSOL.  
Et pour conclure, la date de notre prochain conseil d'arrondissement est le mardi 22 mai.  
Bonne soirée.